

Débat public

EOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Samedi 2 octobre 2021 à Saint-Georges-d'Oléron

SALLE/ADRESSE :	Salle Le Chai, Saint-Georges-d'Oléron
PARTICIPANTS :	360 participants
DÉBUT > FIN :	14 h 30 à 16 h 30 (durée du REC : 2 h 23)
QUESTIONS-RÉPONSES :	110 questions environ

En tribune

M.	Francis	BEAUCIRE	Président, CPDP
M.	Luc	PICOT	Secrétaire général, CPDP
M.	Philippe	ROUET	Directeur service techniques

Maîtrise d'ouvrage

M.	Pierre-Emmanuel	VOS	Directeur projet éolien en mer - DREAL
Mme	Aurore	GUILLMANN	RTE

Intervenants :

Mme	Dominique	RABELLE	Maire de Saint-Georges-d'Oléron
Mme	Claudine	DUMAY	Citoyenne
Mme	Faustine	MASSON	Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine
M.	Michel	CROCHET	Coopérative maritime de Nouvelle-Aquitaine
M.	Jean-François	GARENNE	Citoyen
M.	Henry	RACQUET	Saint-Georges-d'Oléron
M.	Pierre	FRUISTIER	Expert – Conseil de l'Europe
M.	Thibault	DUCHESNE	Citoyen

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On va commencer dans deux minutes cette petite session parce qu'on a des attentes, mais on ne connaît pas vos attentes. Donc, on aimerait bien savoir ce que vous attendez de cette réunion. Donc, on va le faire. On va présenter, c'est là où Francis enchaînait juste après, le débat public parce que vous ne connaissez pas tous cette institution qui est le débat public. Donc, on va vous dire très rapidement la manière dont ça fonctionne. Après, la réunion est structurée en trois thèmes. Pourquoi l'éolien en mer ? C'est quoi l'éolien en mer ? Et, pourquoi mettre de l'éolien ici et comment ? Pour chaque thème, on fera des questions. Vous pourrez y répondre par table. Pour ceux qui ne sont pas en table, vous le ferez aussi. Ce sera tout le monde. Après, l'État apportera ses réponses. Je n'ai pas dit les réponses. Après, dernière session, comme Francis BEAUCIRE, le Président de la Commission vous l'a dit, vous êtes la première réunion. Le débat va durer quatre mois. On ne va pas tout régler en une réunion de deux heures. Il faut être réaliste. Donc, on a besoin de savoir les thèmes qui vous intéressent à traiter pendant ces quatre mois. Ça va être au long court. On aura une session en sous-groupes, par table, et vous pourrez vous mettre en petits groupes quand vous êtes en gradin pour exprimer les questions que vous souhaitez traiter dans le débat pendant ces quatre mois. On commence tout de suite par la première session : qu'attendez-vous de cette réunion ? Vous avez des post-its, une idée : un post-it. On se donne trois minutes. Vous pouvez même discuter entre vous si vous avez besoin. On serait contents que vous nous les laissiez. Vous pouvez repartir avec, si vous voulez. Là, ce sont les attentes que vous avez pour la réunion. Après, on vous demandera vos questions. Comme vous êtes nombreux et que l'on ne pourra peut-être pas donner la parole à tout le monde, s'il y a 200 questions, il faut aussi 200 réponses de la part de l'État. Au cas où il manquerait des questions, vous avez un papier qui vous a été distribué où vous pouvez poser votre question. On le met sur le site internet du débat. Toutes les questions sont mises dessus. L'État a l'obligation de donner la réponse sous 15 jours. Si vous vous laissez le mail, on vous avertira de la réponse. Et, si vous ne voulez pas de questions, mais que vous voulez connaître les suites du débat, laissez simplement votre mail sur ce papier, et l'on vous enverra — on ne vous inondera pas et l'on ne donne l'email à personne d'autre — juste un mail de temps en temps pour vous informer des suites des réunions.

Un citoyen

S'il vous plaît. Pourquoi n'avez-vous pas distribué ça à l'avance ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

C'est la synthèse de l'État.

Un citoyen

Pour que l'on comprenne les choses, il aura fallu qu'on lise ça avant...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

La synthèse, il y en a à l'accueil. Vous pouvez aller les prendre. Vous avez la synthèse qui est rédigée par l'État. Le dossier du maître d'ouvrage a été validé par la Commission nationale du débat public début septembre. Donc, les documents n'ont été produits que mi-septembre. Ils sont tout frais pour nous aussi. Sinon, vous avez deux documents très intéressants qui sont des suppléments au journal Sud-Ouest. Vous avez le premier supplément en disponible à l'accueil. Le deuxième a été boîté dans toute l'île mercredi. Je tiens à préciser que le supplément Sud-Ouest a été rédigé par Sud-Ouest. C'est un travail de journaliste. Ce n'est ni l'État ni la Commission qui a rédigé ce document. C'est un travail libre. Donc, vous pouvez aller prendre ces deux documents.

Un citoyen

Les documents qui vont être mis sur internet vont-ils être mis à jour ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Les documents sur internet sont mis à jour. Tout est disponible sur le site internet du débat. Je vous propose que l'on prenne ces trois minutes pour une idée sur la réunion, sur cette réunion, ce que vous attendez : des informations ; vous exprimez pour ou contre ; la localisation. Je ne sais pas. Je ne veux pas vous induire. Je ne vais pas prendre de questions. On va faire la session et vous exprimez votre question dans le post-it. Merci. On vous donne deux/trois minutes.

L'assemblée réfléchit aux questions à soumettre.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Les post-its vont nous être utiles. Merci, Monsieur. Je vais vous demander si une personne voudrait prendre la parole et me dire ce qu'il attend de la réunion, et prendre cinq minutes pour le dire.

Une conseillère municipale

Je vous remercie. Je voulais juste signaler pour toute réunion publique, normalement, le pass sanitaire n'est pas obligatoire. Madame la Maire l'a confirmé en conseil municipal il y a quelques jours que le pass sanitaire ne soit pas obligatoire. Or, nous avons à ce moment même les pêcheurs de la Cotinière qui viennent d'être repoussés à l'entrée de la salle, alors que je pense qu'ils ont des paroles importantes à apporter dans le débat. Donc, je demande à faire le nécessaire.

Applaudissements

Mme Dominique RABELLE, Maire de Saint-Georges-d'Oléron

Effectivement, je me suis exprimée en conseil municipal parce que je n'avais pas vu l'affiche. Et, sur toutes les affiches, il est marqué : pass sanitaire obligatoire. Donc, il y avait cette réunion. C'était marqué. À partir du moment où il y a le pass sanitaire, il n'y a que Johnny WAHL qui n'a pas pu rentrer dans la salle. Mais, je vous rassure. Il y a beaucoup de pêcheurs de la Cotinière qui sont là et des représentants des pêcheurs. De toute façon, on aura plusieurs réunions. Si vous voulez, on peut débattre tranquillement. Et, on est encore en prudence totale actuellement.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce qu'une autre personne voudrait prendre la parole sur les attentes de réunions ? Monsieur.

Un citoyen

Puisqu'on parle des pêcheurs, je crois l'année dernière qu'il y a eu une réunion à Saint-Pierre d'Oléron identique. Je ne me trompe pas de date. Donc, tous ces pêcheurs ont donné leurs idées. Vous aussi. Donc, quel est le résultat de ces réunions qui ont été faites ? Est-ce que vous allez parler du résultat de cette enquête qui a été faite à cette époque ? Les pêcheurs avaient déjà donné leurs opinions.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci, mais nous sommes la première réunion du débat public. Je ne peux pas vous parler de ce qui s'est fait avant n'étant pas au courant. En revanche...

Un citoyen

Il y avait quand même le conseil général qui était là.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

En revanche, nous sommes preneurs des résultats, tout comme vous, pour les verser au débat public. Mais, le débat public est ouvert aujourd'hui. Donc, c'est à partir d'aujourd'hui qu'il faut déverser vos argumentations. Est-ce qu'une autre personne aurait à exprimer ses attentes pour la réunion ?

Un citoyen

On voudrait savoir si, par rapport au premier parc, le projet est entériné et que ces réunions ne servent à rien. Est-ce vraiment qu'il n'est pas encore entériné ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Question sur l'utilité de la réunion. Francis vous évoquera rapidement après une réponse, mais très claire. Est-ce qu'une autre personne ?

Une citoyenne

Bonjour. Je ne sais pas si l'on va bien m'entendre. Peut-être, avoir le dossier du maître d'ouvrage plus en amont.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Peut-être d'avoir le dossier du maître d'ouvrage plus tôt. Je vous ai indiqué que le dossier a été validé à la CNDP début septembre. Et, la Commission, nous ne l'avons en version imprimée que depuis deux heures à peu près. Pierre-Emmanuel nous les a apportés qui est représentant de l'État.

Un citoyen

C'est la synthèse que vous avez distribuée. Le projet fait 60 pages.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a d'autres personnes sur des attentes de la réunion ? On a bien noté l'utilité de la réunion de madame, mais Francis va répondre. Et, deux personnes ici.

Philippe Rouet

Luc, entre-temps, il y a monsieur qui avait quelque chose à dire sur le rapport.

Un citoyen

Le dossier que vous avez entre vos mains, c'est la synthèse du maître d'ouvrage. Le dossier complet est à récupérer sur internet dans un endroit bien caché. Et, c'est là-dessus que vous aurez toutes les informations plus ou moins techniques. Donc, c'est bien imprimé, ça, la synthèse, mais ce n'est pas toutes les informations disponibles. Et, je pense que les gens ont besoin de tout savoir pour poser des questions.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Le dossier du maître d'ouvrage est disponible sur le site internet du débat public. Vous avez partout le site internet : <https://www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine>. Vous allez sur l'onglet « le projet » et vous pouvez télécharger tout le dossier. Le dossier fait 150 pages de mémoire. Et, il y a des exemplaires papier disponibles ici. Il y a des exemplaires papier. Si vous voulez, à la fin de la réunion, vous pouvez nous pourchasser pour récupérer un dossier. Promis, on vous le donne. Monsieur avait une expression.

Un citoyen

Oui, je voudrais comprendre les raisons pour lesquelles on fait des projets aussi monstrueux alors qu'on n'est pas capables d'en faire des petits. Les éoliennes ont poussé de 120 mètres. Elles sont montées maintenant à 260 mètres. C'est exorbitant et elles se rapprochent de la côte en plus. Elles étaient à 30 kilomètres et maintenant elles sont à 15 kilomètres. Je ne sais pas si vous imaginez le décor. Je ne comprends absolument pas cette démarche.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Cette question sur le fond sera abordée dans une des parties sur l'éolien en mer : c'est quoi ? Ce sera la deuxième partie.

Un citoyen

Bonsoir. Monsieur derrière posait la question tout à l'heure de la position des marins pêcheurs quant au projet de parcs éoliens en large d'Oléron. Je me suis absenté deux secondes. J'ai compris que c'était le sens de sa question. Le fait est, il faut le préciser, que les marins pêcheurs se sont prononcés défavorablement sur ce projet éolien. Il faut bien le souligner. Le comité départemental et le comité régional des pêches. Et, on ne peut que regretter l'absence de Johnny WAHL qui n'a pas été admis dans la salle.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je propose... Une personne...

Un citoyen

Bonjour Mesdames. Bonjour Messieurs. J'ai une question relative à un projet similaire, même un engagement de la communauté de commune sur la production d'énergie électrique par le solaire. Cet engagement date de 2014/2015 avec un objectif de 2050. Pourquoi ne pas accélérer pour tenir le même objectif calendaire de 2030 que le projet éolien ? À mon sens, si l'on généralise aussi à d'autres communautés de communes sur le continent, notamment sur la frange côtière, on pourrait ne pas perturber les pêcheurs, la faune sous-marine, et se contenter de ce projet qui me paraît tout à fait plus réaliste, plus atteignable, plus simple et moins polémique.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une dernière question de Madame.

Une citoyenne

Oui. J'aimerais comprendre la manière dont l'État peut prendre des décisions contraires à ses décisions antérieures, concernant le classement des zones Natura 2000, parcs marins protégés, couleurs de migrateurs protégés, en autres.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci de cette question qui sera dans la troisième session : pourquoi l'éolien en mer ici ? Ce sera la troisième session. Je donne la parole à Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public. Francis, je te redonne la parole. Et, je te propose... Il y a une question sur l'attente de cette réunion liée à l'utilité. Est-ce que ça sert à quelque chose d'être ici ou est-ce qu'il vaut mieux aller au bar ? Question à brûle-pourpoint. On ne va pas s'en cacher. Donc, on va la traiter. Francis, on avait quelques slides à présenter. Je ne sais pas si tu veux... On va les zapper... Il va vous répondre directement sur l'utilité de la réunion. J'élargis un peu la question du débat public parce que le débat public n'est pas que la réunion. Il y a d'autres choses qui vont arriver.

M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, tout à fait. Comme vous l'avez constaté, la Commission n'arrive pas dans les réunions, dans le débat public avec une idée préformatée. Et, c'est bien la spontanéité que nous recherchons. Vous avez d'ailleurs vu la manière dont le Secrétaire général et moi-même travaillons, vraiment dans la plus totale spontanéité. Là, ce que vous venez de faire, c'est un peu la même chose. Et, c'est tout à fait bien. C'est cela que l'on attend. Cette séance est enregistrée, ce qui veut dire que lorsque vous allez poser une question, nous savons qu'elle a été posée, et nous allons nous mettre en situation de pouvoir apporter la réponse, de pouvoir demander à l'État ou à n'importe quelle autre partie prenante d'apporter une réponse. Est-ce que ce débat sert à quelque chose ? Imaginez-vous une seconde sur les membres de cette Commission du débat public qui sont en quelque sorte des amateurs, des citoyens comme vous. Ce n'est pas un métier. Je suis personnellement retraité de l'Éducation nationale depuis neuf ans. Qu'est-ce que je fais ici ? Si je n'avais pas l'impression, la conviction que ce genre d'institutions de la République sert à quelque chose, je crois que je ne viendrais pas. Je serais peut-être très déçu à la fin du débat, si effectivement ce débat public n'a pas permis de modifier la façon dont l'État voit ses projets éoliens, en l'occurrence éoliens en mer. Donc, est-ce que le débat sert à quelque chose ? Ça va dépendre de vous. Ça va dépendre de la façon dont vous allez argumenter le rejet du projet, pourquoi pas des alternatives que vous pourriez imaginer à ce projet pour le rendre plus acceptable, mais ce sont les termes que vous avez employés à l'instant, Monsieur. Et, voilà les raisons pour lesquelles nous pensons dans cette Commission que ce débat peut avoir une utilité. Mais, évidemment, tout cela dépend de l'État. En l'occurrence, ce n'est pas un petit débat public avec SNCF pour un bout de ligne de TGV ou Vinci pour un bout d'autoroute. C'est tout simplement l'État. Et, l'enjeu de ce débat, comme d'autres qui vont suivre et d'autres qui ont déjà eu lieu, qu'est-ce que c'est ? C'est la politique énergétique de la nation pour les 30 ans qui viennent. Donc, c'est normal que ça fasse débat. Voilà l'état d'esprit dans lequel se trouve la Commission. On est là pour vous écouter. On est là pour vous entendre et surtout vous comprendre pour retransmettre ensuite de façon un peu organisée ce que vous aurez fait remonter dans ce débat. Voilà un peu l'esprit dans lequel nous travaillons. C'est pour ça que l'on va passer toutes ces diapositives qui nous font probablement perdre un peu de temps. Vous avez le message principal de la Commission.

Peut-être que l'on peut simplement montrer l'image de la Commission : c'est qui ? On se partage le travail de réunion en réunion. Et, vous voyez ici les membres de cette Commission. Il y a des personnes en activité et il y a deux retraités, dont moi. Donc, une Commission équilibrée en matière de tranches d'âges et de qualifications professionnelles. Mais, nous avons tous cette unique conviction qui consiste à faire en sorte que ce que vous avez à dire sera bien argumenté, et par conséquent pourra peser sur la décision de l'État. Je vais arrêter là. Du coup, on n'a pas voulu pour aujourd'hui vous infliger un cours d'amphithéâtre d'une heure avec la présentation du maître d'ouvrage et de son projet, puisque beaucoup d'entre vous ont pu déjà en prendre connaissance d'ailleurs. On a imaginé autre chose qui va fonctionner si vous voulez bien. On a imaginé neuf ou dix questions. On va vous demander de table en table et tous derrière de répondre à ces questions. Et, on va demander ce qu'est la réponse du maître d'ouvrage qui va puiser dans le dossier du maître d'ouvrage pour répondre. Ces réponses ne vous conviennent pas forcément. C'est cela qui fait débat. Et, c'est de cela que nous avons besoin pour rédiger notre compte-rendu en fin de débat. Et, un dernier mot. On est là pour la première fois. On est sur le terrain pour quatre mois, ce qui veut dire aujourd'hui que ce n'est qu'un lancement.

Un citoyen

Ce n'est pas ça qu'on demande. On demande un débat. On demande que vous nous expliquiez ce que vous voulez faire.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Justement...

Un citoyen

Là on est en train de noyer le poisson

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Eh bien ! Justement, on va commencer tout de suite. La première question : pourquoi l'éolien en mer ?

Un citoyen

On demande surtout si la décision a été prise de faire le parc.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Mais non...

M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public

Demandons-le aux services de l'État.

Un citoyen

Ce n'est pas clair là-dedans...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y a eu une question similaire d'un post-it : qui aura le dernier mot ? Votre question : est-ce que la décision a déjà été prise ? On va donner très rapidement... Ils vont se présenter parce qu'il faut quand même qu'ils se présentent les représentants du ministère et de RTE. Ils sont deux : Pierre-Emmanuel VOZ qui travaille en DREAL et qui est directeur du projet local pour la Direction générale de l'énergie et du climat. Il va vous répondre très rapidement à la question de savoir si la décision a déjà été prise et sur celui qui prend la décision au final. Pierre-Emmanuel VOZ.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Est-ce que vous m'entendez bien ? Est-ce que la décision a été prise ? Non. Sinon, on ne viendrait donc pas vous voir aujourd'hui. Si l'on vient vous voir aujourd'hui, c'est avec plusieurs questions qui vont poser déjà sur l'opportunité de ce projet. Vous pouvez très bien dire que vous n'êtes pas d'accord avec ce projet et le refuser. Une question qui va porter aussi sur sa localisation, c'est-à-dire que l'on apporte dans le paquet de la mariée une zone d'étude en mer pour installer un parc, mais ça ne veut pas dire que c'est forcément là que ça se fait. Et, on vient aussi vous questionner sur la puissance de ce parc s'il peut se faire, c'est-à-dire avec une possibilité d'un parc qui peut aller de 500 mégas watts comme celui qui avait été imaginé à l'époque jusqu'à 2 000 mégas watts.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

OK pour la réponse. Et, qui prendra la décision au final ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

On va avoir quatre mois de débat public maintenant. Ensuite, la CPDP va faire un bilan de deux mois de l'ensemble des retours de ce débat, donc vraiment un verbatim sur lequel vous pourrez aller puiser ensuite — si le projet se fait — quand il se fera pour aller dire non on avait dit ça, etc. Ce verbatim existera. Ensuite, on aura du côté de l'État — ce n'est évidemment pas moi qui prendrai la décision, c'est une décision gouvernementale à ce niveau-là — trois mois pour se décider sur la poursuite du projet en fonction des retours du débat public.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

En date, le débat se termine le 31 janvier. Le rapport, c'est le 30 mars. Et, comme l'a évoqué Francis, le rapport, ce n'est pas ce que la Commission pense. La Commission n'a aucun avis à émettre dans le rapport. Aucune ligne ne viendra de la Commission. Ce n'est intégralement que les verbatims des

réunions. C'est donc tout ce que vous allez dire qui sera enregistré, tout ce que vous allez écrire et poser comme questions sur le site internet, qui va servir pour le rapport. S'il y a des choses que vous pensez, mais que vous ne dites pas, on ne pourra pas l'écrire dans le compte-rendu au final. Le 30 mars, le rapport sera public. L'État aura trois mois pour répondre. Il doit répondre à chaque question qui est soumise dans le compte-rendu, et dans sa réponse des trois mois — ça nous mène au 30 juin 2022 — on aura la réponse de l'État au débat public. Et, Pierre-Emmanuel VOZ a posé les questions, l'opportunité, la localisation, les caractéristiques du projet. C'est tout ça qu'on va étudier pendant quatre mois, dont les ateliers que je vous ai évoqués en novembre/décembre. Ils sont sur ces sujets.

Une citoyenne

Excusez-moi ! Pourquoi alors dans ce cas, sur la frise, qui est dans votre document, vous présentez une mise en service du parc — c'est écrit noir sur blanc — en 2025 horizon 2030, si ce n'est pas décidé ? Vous avez imprimé des documents. C'est sur votre site internet.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

C'est le document de l'État. Il ne faut pas confondre la Commission et l'État de l'autre côté. Pierre-Emmanuel, question toute simple : pourquoi pensez-vous à un horizon d'ouverture en 2030 ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

On vous propose un projet. Si vous lisez le reste du document, vous vous rendrez compte que la question de l'opportunité est posée. Une fois que celle-ci est évacuée, ça peut être non. Mais, si c'est oui, il faut bien que l'on propose quelque chose. C'est pour ça que l'on vient vous voir aujourd'hui. On vous propose un projet qui se déroule dans le temps. Dans le temps, si jamais ce projet se fait, c'est à l'horizon 2030 qu'il pourra être installé en mer.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je vous propose de commencer la première session. Désolé, on prendra les questions après cette session. Sinon, on va être tous frustrés : nous les premiers parce qu'on ne va pas pouvoir récupérer votre parole sur les trois questions qui nous intéressent.

Un citoyen

Ce sont les questions qui vous intéressent, mais ce ne sont pas les nôtres...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Attendez, on pose ces questions et après vous poserez des questions aussi et l'État répondra.

Une citoyenne

On ne va pas jouer à un QCM...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Si vous ne voulez pas jouer, il n'y a pas de souci.

Un citoyen

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Qu'est-ce qu'il se passe en juin 2022 ? L'État va répondre sur le contenu du compte-rendu émis le 30 mars 2022. Et, dans son contenu, je ne peux pas préjuger de l'État.

Un citoyen

Est-ce que fin juin il y aura une décision de l'État ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

De toute façon, il y aura très certainement une décision de l'État de poursuivre ou de ne pas poursuivre, oui, en fonction des retours du débat public.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je vous propose... Excusez-moi. Il y a une question importante. Pourquoi l'éolien en mer ? On vous propose rapidement... On vous pose ces questions-là. Débattez par table. C'est pour ça que la configuration est par table. Si vous avez les réponses qui sont multiples...

Un citoyen

Ça ne nous intéresse pas ! Ce n'est pas ce que l'on veut...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Après, on donnera à l'État la présentation du projet.

Un citoyen

Je vous dis, ces questions ne nous intéressent pas. D'abord, chacun peut trouver des réponses. Il suffit de chercher dans le dossier, c'est marqué. Si je comprends bien la réponse de l'État, la décision n'est pas prise. Je veux bien croire que ce monsieur est de bonne foi. Mais, il ne doute pas manifestement qu'elle sera prise en juin 2022. C'est pour ça d'ailleurs que les [IP programmés ? 0.29.02.7] et que tout s'enchaîne dans la foulée, y compris les plannings qui sont publiés.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il ne vous a pas échappé qu'entre aujourd'hui et le 30 juin 2022, il y a des échéances importantes qui auront lieu. Donc, on ne peut pas présager de ce qu'il va se passer le 30 juin 2022. En tout cas, je vous le dis en tant que simple citoyen, non pas en tant que Secrétaire général du débat public. Le 30 juin 2022, je ne sais pas qui va répondre officiellement, le nom de la personne qui donnera la réponse. Aujourd'hui, je connais le nom de la personne qui a saisi la Commission nationale du débat public. C'est deux ministres. Le 30 juin 2022, je ne le sais pas. Je vous propose rapidement de faire... Si vous, si des personnes ne veulent pas répondre, réfléchir aux questions, libre à vous. Ceux qui veulent y réfléchir...

Un citoyen

Elles sont là ! On n'en a pas besoin vu qu'on les connaît sur tout l'internet et sur tous les réseaux sociaux. Ce sont des questions qu'on ne vous pose pas. On vous demande de gérer un débat correctement avec vos arguments et que vous donnez à tout le monde. On n'attend que ça.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Eh bien ! L'État répondra juste après. Si personne ne veut... Je vous propose que l'État réponde rapidement.

Un citoyen

On s'en fout ! On le sait !

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

J'entends. On vous propose sur ces quatre questions, je vais juste les lire et l'on va donner les réponses. Quelle est la part des énergies fossiles — charbon, pétrole, gaz — dans le mix énergétique français ? 20 %, 40 % ou 80 %. J'entends 20 % ici. Pierre-Emmanuel. Après, je vous laisserai présenter votre présentation. Je vous propose de répondre.

L'assemblée exprime concomitamment son mécontentement.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

La réponse est plus ou moins à 70 %, c'est-à-dire que pour l'instant dans le mix énergétique, on consomme 70 % d'énergies fossiles, c'est-à-dire qu'il y a 30 % d'électricité à peu près. Donc, ça vous montre quand même que l'on est encore très dépendants de ces énergies fossiles. Donc, le pétrole évidemment pour les transports et aussi le gaz pour la chaleur. Or, on le sait tous, ce sont des énergies qui sont extrêmement polluantes, et qui ont un impact très fort sur les gaz à effet de serre. Vous avez tous entendu parler comme moi de la nécessité d'arriver à une neutralité carbone en 2050. Pour arriver à ça, on n'a pas d'autre choix que de développer, et de reposer sur deux énergies importantes qui sont à notre disposition : le nucléaire et les énergies renouvelables.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Pierre-Emmanuel, les premières centrales nucléaires actuelles à être prévues d'être arrêtées, est-ce 2030, 2040 ou 2050 ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

La réponse exacte est donc à peu près 2028 pour les premières. On a quatre à six réacteurs qui vont être arrêtés à cet horizon. Et, on prévoit d'arrêter 14 réacteurs à l'horizon 2035.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Combien d'éoliennes en mer ? Est-ce qu'il y en a déjà ? En Europe : 1 000 ; 5 000 ou 10 000 ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

On peut voir éventuellement la réponse sur un transparent si vous le projetez.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On les montrera après.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

D'accord. C'est environ 5 000. Au Royaume-Uni, on en a à peu près 2 500 ou 3 000. On en a 1 700 en Allemagne. C'est 5 000 environ en tout. Le Royaume-Uni produit 10 000 mégas watts d'éolien en mer. En France, pour l'instant, on n'a pas d'éolienne en mer. Elles sont en train de sortir. Donc, on a un ensemble de projets qui est en train d'être créé, particulièrement sur la Manche, mer du Nord et la Bretagne. En ce moment, on n'a pas très loin de chez nous, à Saint-Nazaire, le premier parc français qui va sortir de mer. Il produira sa première électricité en 2022. Donc, on a deux débats publics aussi pour vous donner un peu l'image. On a deux débats publics en cours. On a un débat public en cours sur notre façade, sur la façade sud Atlantique. Et, on a un débat public en cours sur la façade Méditerranée pour de l'éolien flottant.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Dernière question et l'on passe à la présentation de votre projet : pourquoi l'éolien en mer ? Dernière question sur les objectifs 2030 de la région Nouvelle-Aquitaine.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

La Nouvelle-Aquitaine — c'est assez intéressant — s'est lancée très sérieusement dans le développement des énergies renouvelables. Elle a pour objectif dans **SRADDET** son schéma régional de développement durable d'atteindre un développement des énergies renouvelables de 45 % dans le mix énergétique en 2030. Et, elle veut atteindre 100 % de renouvelable en 2050. Et, dans le cadre de ses projets, la Nouvelle-Aquitaine est très en attente du développement d'un projet de 1 100 mégas watts d'éolien flottant à l'horizon 2030 pour entrer dans cette voie de la décarbonation totale de son mix énergétique en 2050.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je vous propose que vous présentiez votre réponse complète sur les raisons de l'éolien en mer. C'est votre présentation suivante.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

C'est parti. Je ne vais pas me baser là-dessus du tout du coup. Je vais parler un peu de la manière dont ça s'est construit.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Oui, vous êtes libre.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Peut-être que je vais faire assez court parce que je veux repartir quand même du débat aujourd'hui. Aujourd'hui, on a un document qui est important, qui structure toutes les activités maritimes. C'est le document stratégique de façade qui a été adopté en 2019. Il a établi le potentiel éolien de la façade à la fois flottant et posé. Je veux bien, si vous trouvez le transparent, on a un potentiel plutôt en bordure des côtes. On va avoir [incompris — 0.35.57.5]. Je pense qu'on est plus bas. Là, vous voyez sur la carte le potentiel éolien posé qui est le hachuré orange qui est plutôt proche des côtes. Il correspond à une possibilité de pose des éoliennes, c'est-à-dire jusqu'à une bathymétrie de 50 mètres environ. Donc, 50 mètres de profondeur. Et, qui a également évidemment les qualités de ressources en vent nécessaires. Il faut au minimum 7,5 mètres par seconde. On est plutôt à 8 mètres sur la zone dont on va parler tout à l'heure.

Un citoyen

Vous dites que ça fait plus de 7 mètres par seconde dans cette zone. Il n'y a aucune source dans le document du maître d'ouvrage [inaudible — 0.36.41.9]

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Je réponds parce que j'ai compris ce que vous disiez. Cela a été fait à partir de mesures qui sont faites par Météo France, des mesures de vent. On a posé une bouée dans les années 2014/2017 pour faire ces mesures. Et, on a reposé une bouée cette année aussi pour bien les achever, les confirmer. On a continué ces mesures. C'est Météo France qui s'occupe de ça et qui nous assure que l'on a 8 mètres par seconde de vent dans cette zone. Et, on a une profondeur satisfaisante pour poser des éoliennes. C'est ce qui explique ce potentiel éolien posé. Et, plus au large, on a un potentiel éolien flottant avec une bathymétrie supérieure bien sûr, et qui pourrait accueillir des éoliennes flottantes plus tard peut-être.

Pour expliquer le projet, parallèlement à ça, on a eu un travail historique qui s'est fait. On a eu deux concertations. C'était en 2015 et 2017. On nous a souvent dit qu'elles étaient passées inaperçues. Je constate aujourd'hui que vous êtes très nombreux dans la salle. Donc, ça veut dire que l'évolution a eu lieu est quand même très intéressante pour faire en sorte que l'on débattre plus tous ensemble de ce qu'il se passe, et de ce qu'il peut se créer. On a eu une concertation en 2015 et 2017 qui avait permis d'établir une première zone d'intérêt pour le développement de l'éolien en mer qui est la toute petite zone de 120 kilomètres carrés que vous avez dans le pentagone rose. Est-ce que vous la voyez bien ? C'est le projet historique, c'est-à-dire que c'était la zone sur laquelle à l'époque les industriels, les élus et les usagers s'étaient arrêtés. C'est notre historique.

On est reparti du potentiel qui existe autour de nous pour faire de l'électricité à partir du vent, et de cette zone historique, pour proposer — c'est simplement une proposition — une zone dans laquelle l'on pourrait chercher à établir un parc, un projet de parc. Cette zone, c'est le pentagone rose que vous avez sur l'écran. Cette zone fait 300 kilomètres carrés. Pour apurer tout de suite une question peut-être, ça ne veut pas dire que ces 300 kilomètres carrés vont être développés en éolien. C'est pour ça que l'on arrive aussi avec ces questions d'une part sur la localisation — on va en reparler — mais aussi la question de la puissance que l'on va installer. On arrive avec une proposition de 500 mégas watts à 2 000 mégas watts. 500 mégas watts, ça correspond presque trait pour trait au parc qui avait été proposé en 2015 et 2017. Et, 2 000 mégas watts, je serais tenté de vous dire que ça correspond à l'évolution qui a eu lieu depuis. Évidemment, on progresse. Entre 2015 et 2021, il s'est passé énormément de choses en matière de programmation de l'avenir de l'énergie en France. On prend tous conscience du changement climatique. Il y a des solutions autres que les énergies renouvelables. On l'a dit. Le nucléaire est une solution pour décarboner l'énergie. L'État n'est pas du tout opposé au nucléaire. En tout cas, c'est une zone de 300 kilomètres carrés qui nous permettra d'installer 500 mégas watts. Ça fait à peu près 65 kilomètres carrés. 1 000 mégas watts, ça fait à peu près 120/130 kilomètres carrés. Et, si vous êtes joueur et que vous osez, ça peut être 2 000 mégas watts, c'est-à-dire le double de 120 ou 130 : 260. On peut éventuellement caser 2 000 mégas watts dans cette zone ou alors on peut les caser ailleurs, c'est-à-dire légèrement à l'extérieur de cette zone, encore ailleurs. Ce sont des choses qui seront débattues pendant ce débat public avec quand même un point important. Il faut imaginer un raccordement à tout à ça, un raccordement électrique pour rejoindre les réseaux de transport d'électricité, les autoroutes. Je ne sais pas si Aurore veut dire un mot là-dessus. Je ne sais pas si l'on a la possibilité de se passer la parole comme ça. Est-ce que ça vous convient, M. PICOT ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Oui, si vous pensez que c'est cohérent avec la présentation. Allez-y.

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

Bonjour à tous. Aurore GUILLMANN. Je représente aujourd'hui RTE, une entreprise de service public qui est là aujourd'hui. Outre ses missions de gestion du réseau, le fait que vous ayez une électricité tous les jours, elle vise aussi aujourd'hui à raccorder les projets éoliens en mer décidés par l'État dans le cadre de sa politique énergétique. Est-ce que l'on peut passer à la slide suivante ? Comme vient de le dire le représentant de l'État, on a donc un projet éolien en mer, une zone qui est débattue, qui peut être discutée. C'est bien l'objet du débat. Et, l'autre morceau du projet qui est sa « conséquence », c'est son raccordement au réseau électrique, c'est-à-dire la manière d'évacuer l'électricité produite en mer par les éoliennes jusqu'à chez vous. C'est pour cela que l'on propose aujourd'hui deux zones d'études. Ce sont des zones d'études. On est encore très en amont dans la phase du projet. On est en débat public. Pas de décision encore prise. Cela a été dit. Pas d'étude d'impacts non plus menée. Cela interviendra beaucoup plus tard dans le projet. Aujourd'hui, on étudie. On propose au débat deux variantes : au nord de l'île d'Oléron ; au sud. Et, nous avons exclu d'entrée de jeu de traverser l'île d'Oléron pour aller chercher au continent le réseau électrique existant que vous voyez ici. En vert, 225 000 volts et en rouge 400 000 volts pour accueillir les volumes dont il est question aujourd'hui : 500

mégas watts, facteur 4 [incompris — 0.42.10.1] soit 2 000 mégas watts. Et, l'enjeu pour le raccordement — slide suivante, s'il vous plaît — le cas échéant, c'est simplement de ne pas s'interdire d'être intelligent, c'est-à-dire de planifier le coût d'après, sous réserve naturellement que c'est accepté, acceptable par les parties prenantes du territoire, et que cela réponde naturellement à la politique énergétique du pays. Depuis que RTE a vu ses compétences élargies — on pourrait y revenir si vous le souhaitez — récemment, on peut grâce à notre poste électrique en mer raccorder plusieurs parcs. On ne pouvait pas le faire pour la précédente génération de projets. C'est pour ça que ça n'avait pas été proposé à l'origine puisqu'on n'était pas en capacité de le faire. Aujourd'hui, on propose pour toutes les façades, quelle que soit l'énergie et quel que soit le délai pour ces projets, de mutualiser le réseau pour un même volume d'énergie dans une même zone réduire les coûts et les impacts. Voilà les enjeux liés au raccordement du projet que vient de présenter l'État dans le cadre de ce débat.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On va s'assurer qu'ils ont terminé pour cette question : pourquoi l'éolien en mer ? Est-ce que vous avez fini ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

C'est vrai que l'on a un peu débordé sur le projet lui-même. Donc, pourquoi ici bien sûr ? On peut revenir un peu sur les raisons de l'éolien en mer ? Mais, vraiment en deux secondes.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Après, on vous donnera la parole.

Mme Dominique RABELLE, Maire de Saint-Georges-d'Oléron

C'était sur votre slide. J'aurais juste voulu pour plus de clarté pour tout le monde que vous nous expliquiez exactement ce que consiste ce petit rectangle bleu marine qui est la zone d'atterrage, si je ne me trompe pas. Si mes connaissances sont exactes, mais vous allez certainement me corriger, cette zone d'atterrage arrive donc sur nos côtes. Elle est munie à priori d'un hélicoptère pour l'entretien futur des pâles mises en place. C'est ce dont j'ai été informée. Donc, je voulais savoir si c'était effectivement ce système ou si vous aviez trouvé de nouveaux aménagements.

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

Il n'y a pas de difficulté. Je pense que ça fait l'objet d'un autre schéma qui est un peu plus haut, et qui présente l'ensemble du projet.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On va essayer de retrouver votre présentation.

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

Là, vous avez un projet type. Ça ne veut pas dire que c'est celui qui sera au large pour ce projet. Donc, un projet éolien en mer qui est raccordé via un poste électrique en mer qui collecte l'électricité, élève la tension et l'exporte via des câbles vers le réseau existant. C'est ça le raccordement. Le raccordement commence au poste électrique et finit au poste électrique terrestre à construire. Madame l'élue, je crois que vous faites référence à l'atterrage qui est souterrain. On pourra vous montrer les images. Et, c'est indépendant du port ou de la base de maintenance du parc. Ce sont deux ouvrages et des temporalités qui sont différentes. En phase travaux, on pourra vous montrer les visuels si vous le souhaitez. Effectivement, on trouve une jonction à l'atterrage, une plage. Ça peut être un autre milieu. Ça dépend de la concertation, du débat et d'autres paramètres pour le câble qui est systématiquement enfoui sous le fond marin ou sous le fond terrestre. Après, il y a des enjeux de maintenance qui sont différents et qui mobilisent d'autres ouvrages qui génèrent d'autres activités.

Un citoyen

Donc, ça va générer **des problèmes de ...**

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

Des problèmes, je n'en sais rien. En tout cas, pour construire un poste électrique terrestre, il nous faudra y penser bien sûr.

Un citoyen

Donc, il y a **deux** impacts : **un** impact en mer et **un** impacts sur terre.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On était dans la première grande question : pourquoi l'éolien en mer ? On peut prendre des questions. N'oubliez pas qu'il y aura la dernière : pourquoi l'éolien ici ? Ils ont des présentations. Donc, je vous donne la parole, Monsieur.

Philippe Rouet

Luc, j'ai une question juste là pendant que tu te déplaces.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je ne vois pas où vous vous situez. Oui, oui, on la prend.

Un citoyen

Je pensais à une chose également. C'est par rapport aux deux sites qui ont été développés en Manche ou en Bretagne. Ils ont été acceptés puisqu'ils fonctionnent ou en cours de construction, comme au large de Saint-Nazaire. J'imagine qu'il y a eu des débats du même style. Non ? C'est ma question.

[Prise de parole concomitante — 0.46.42.4]

Pierre-Emmanuel Voz

oui oui, c'est très intéressant comme question monsieur

[non identifié - 0.46.48.4]

Pour finir, je suis horrifié de voir que maintenant du Cap Fréhel parce qu'une partie de ma famille vit là-bas, nous avons vue sur une belle éolienne...

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Oui, je comprends. Pour répondre à votre question, il y a deux types de développement des projets éoliens en mer. Il y a eu une première époque au cours de laquelle l'industriel était en compétence dès le départ. Donc, l'État choisissait un industriel et c'était l'industriel qui développait le projet. C'est le cas d'une grande partie des projets que vous mentionnez, et notamment Saint-Brieuc. Depuis 2018, il y a une loi qui est passée qui s'appelle la loi Essoc et qui a inversé un peu le rapport de charge. Je serais tenté de dire qu'il a rendu l'État et RTE responsables plus longtemps du développement du projet, c'est-à-dire — on pourra peut-être revenir dessus après — que le débat public a lieu. L'État et RTE sont responsables de l'ensemble des études qui sont nécessaires pour préparer le projet : des études environnementales ; des études sur la pêche ; des études de photomontages auxquelles vous aurez accès c'est-à-dire pour voir ce que pourrait donner un parc depuis la côte. Tout ça est disponible. Et, on va avoir ce débat public. On va avoir vos retours, et l'on va bien voir ce que ça donne. On en a déjà parlé tout à l'heure. Je ne vais pas revenir dessus, mais si le projet se faisait — j'ai bien mis un « si » devant — nous, État et RTE, continuerons à travailler au projet pendant deux ans avec des études qui vont être ce que l'on appelle un état actuel de l'environnement, c'est-à-dire que l'on va vous inviter pendant le débat public à choisir une ou des zones préférentielles au sein de cette zone d'études en mer ou ne pas en choisir pour poser les parcs — un ou deux parcs. Ce sont des questions qui sont posées. Nous, on va aller derrière ça après le débat public vérifier l'état de l'environnement, c'est-à-dire que l'on va aller faire des campagnes *in situ*, des campagnes de mesures là où vous aurez décidé de poser les parcs, là où il aura été décidé de poser des parcs pour vérifier que l'on a un impact le moindre possible sur les habitats et sur les espèces. Et, au passage, c'est très intéressant ce que vous avez mentionné parce que du coup on a aussi la possibilité de jouer sur l'éloignement à la côte du parc. C'est pour ça que la localisation est une des questions très importantes dans le débat parce que pour l'instant on a une zone d'études en mer qui est proposée à peu près de 10 kilomètres à 30 kilomètres des côtes de l'île d'Oléron, pas des autres, au droit de l'île d'Oléron. Et, on peut jouer dessus. Ça va être tout l'enjeu aussi du débat. C'est de jouer aussi sur cette distance à la côte qui permettra peut-être d'éviter d'avoir une éolienne face cap Fréhel en tout cas chez nous.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une question. Monsieur.

Un citoyen

Merci. La question initiale était : pourquoi un parc éolien en mer ? Là, on nous répond : comment fonctionne un parc éolien en mer ? On a eu précédemment la bonne réponse. C'est pour arriver à une production en 2028 de 3 % de la production générale énergétique. Est-ce que ça vaut le coup de

dépenser tout cet argent pour 3 % de notre production d'énergie ? Je pense effectivement comme monsieur disait tout à l'heure que sur l'île d'Oléron la communauté de commune ou Oléron sous le soleil ont engagé des opérations qui seront beaucoup plus productives, mais aussi beaucoup plus rapides que l'opération que vous nous proposez.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Est-ce que l'on répond, M. PICOT ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Oui, répondez.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Je veux bien montrer le transparent qui concerne les thèses de coûts puisque c'est un peu la question. D'abord, je trouve que c'est très intéressant ce que vous avez mentionné sur ce qu'entament les communautés de communes sur l'île d'Oléron. Effectivement, en matière d'efficacité énergétique, c'est-à-dire que ce que vous mentionnez, c'est ça. Je pense. C'est le développement de l'éolien sur les écoles. C'est les ombrières de parkings. Ce sont des choses comme ça qui sont extrêmement intéressantes — et le solaire. Et, c'est de l'eau apportée au moulin de la transition énergétique, c'est-à-dire que je crois qu'il faut vraiment se rendre compte que demain, si l'on arrête les énergies fossiles parce qu'on veut tenir notre objectif de ne pas réchauffer la planète de plus de deux degrés, on n'a pas le choix. Ça ne sera pas d'arrêter le nucléaire pour ne faire que du renouvelable, pas forcément. Cela veut dire que l'on va devoir diversifier notre mix énergétique. On va devoir faire en sorte que tout produise et au maximum. Parallèlement à tout ça, on a quand même un transfert qui va se faire de ces énergies fossiles sur d'autres énergies. Donc, le transport ne sera plus à base d'énergie fossile. Il va falloir le mettre sur de l'hydrogène ou de l'électrique. Mais, l'hydrogène dérive de l'électrique. Le logement, on va aussi passer, comme vous le savez, à de moins en moins de gaz et de plus en plus d'électrique. Bref. On va avoir des reports massifs nécessitant de l'électricité. Donc, l'idée ici n'est vraiment pas du tout de dire que l'on oppose l'un à l'autre. On va être obligé de tout développer. On va être obligé de continuer le nucléaire et l'on va être obligé de développer massivement les énergies renouvelables. En tout cas, ce que je voulais dire aussi par rapport à votre remarque, Monsieur, on a ici sur un graphique la représentation des prix cibles des parcs éoliens qui ont été créés jusqu'à maintenant. Par référence, le prix du nucléaire est à peu près de 48 € du méga watt. Pour l'instant, on est au-dessus. Mais, vous voyez que les baisses de prix sont entamées depuis 2015 pour arriver en 2030 avec le terrestre à peu près au coût de l'électricité nucléaire. Et, avec le posé et le flottant, on va y arriver très rapidement aussi. Donc, ça va poser la question aussi de l'énergie que l'on développe à l'avenir. Pourquoi atteignons-nous ça ? On atteint ça parce qu'on a un effet d'échelle si l'on développe l'éolien. De grands volumes d'éoliens mis en service vont nous permettre de gagner en coûts. On a une augmentation progressive des puissances d'éoliennes, particulièrement en mer. Et, on a une optimisation et une utilisation des moyens d'exploitation et de maintenance qui se font progressivement. Donc, on a en fait des économies d'échelle qui nous permettent de faire aussi baisser les prix. C'était juste pour vous dire que le prix de l'éolien en mer se rapproche des prix du marché, et sera au prix du marché à terme.

Un citoyen

Non ! Vous l'achetez trois fois plus cher ! On est toujours largement au-dessus du photovoltaïque.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur dit que c'est toujours largement au-dessus du photovoltaïque. Et, j'ai entendu un trois fois plus cher. Est-ce que vous pouvez répondre ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Ce n'est pas trois fois plus cher puisqu'on a le dernier parc qui a été attribué, et il a un prix cible de 44 € du méga watt. Donc, on est au prix du nucléaire. Donc, je ne vois pas très bien la remarque.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

De quel parc parlez-vous, Monsieur VOS ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

De Dunkerque, le dernier parc attribué.

Philippe Rouet

J'ai une question que madame attend de poser depuis un petit moment.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y a une question, oui.

Faustine Masson Chargée de mission éolien – comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

Je voulais revenir sur la question de monsieur à côté de la porte tout à l'heure à propos des débats publics dans les autres appels d'offres. En général, que ce soit Bretagne nord ou Dunkerque dont vous parliez à l'instant, à plus de 80 % le public disait non. Et, pourtant, ça a été fait. Donc, on peut se reposer la question de l'intérêt d'un tel débat. Et, pour la question de la zone préférentielle que vous mettiez tout à l'heure — le petit pentagone sur vos cartes — je voulais savoir la façon dont vous aviez défini cette zone, puisque la profession des pêcheurs n'a pas été concertée, par exemple. Au début, on parlait d'une zone de plus de 300 kilomètres carrés. Aujourd'hui, on est beaucoup plus court. Donc, de quelle façon cette zone préférentielle a-t-elle été définie puisque la profession n'a pas été du tout mise dans la concertation ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je réponds juste sur le débat public.

Philippe Rouet

Madame va se présenter parce que ça a aussi son importance.

Mme Faustine MASSON, chargée de mission éolien — comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

Faustine MASSON, chargée de mission éolien pour le comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Pour le débat public, je tiens à y répondre. Le débat public de Saint-Brieuc, Dunkerque, Saint-Nazaire, Fécamp, Courseulles, etc., a eu lieu après le choix de l'industriel. Donc, très honnêtement, le débat public ne pouvait pas changer les conditions du projet puisque l'industriel avait été choisi en appel d'offres. Là, depuis 2018, ce qu'a évoqué monsieur VOZ, c'est ce que la loi a changé. Nous, le débat public, n'agissons plus après. Sinon, très sincèrement, je n'aurais pas participé. On agit avant le choix de l'industriel. L'industriel est inconnu aujourd'hui. L'appel d'offres n'est même pas lancé. On est avant toutes ces grandes décisions. Et, ces grandes décisions, c'est le 30 juin 2022. Je ne sais pas ce qui... Saint-Brieuc, Fécamp et autres... Je n'y étais pas. Mais, je suis ici où la décision sera prise le 30 juin 2022. En revanche, sur les autres questions, pouvez-vous répondre, Monsieur VOZ ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer —DREAL

Une première réponse sur le DSF lui-même, sur le document stratégique de façade auquel les pêcheurs ont été associés au moment de sa création et de son adoption.

Mme Faustine MASSON, chargée de mission éolien — comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

Pardon ! Le DSF, c'était pour les macro-zones. Je parlais vraiment de zones préférentielles.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je vais y venir. Nous avons eu une concertation dans ce cadre. Et, pour la zone de 300 kilomètres carrés, il y a eu une première concertation en 2015 et 2017. À l'époque, une partie du monde de la pêche de Charente-Maritime s'était associée à cette concertation. Et, elle avait participé à l'élaboration de la zone de 120 kilomètres carrés. On est reparti de cette zone historique. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on l'a agrandi en regardant ce qu'il y avait autour. Comme vous l'aurez remarqué, le sud n'a pas été agrandi parce qu'on a toute la question de **la vasière** et des remontées des amphihalins dans la Gironde. Vers le nord, c'est un peu la valeur économique de la pêche avec les fonds rocheux qui nous ont un peu dissuadés. À l'est, c'est plutôt le potentiel éolien posé qui est limité par la force du vent plus proche des côtes qui est moindre. Donc, on a la possibilité aussi de jouer un peu vers l'ouest. C'est comme ça qu'elle a été agrandie. Ce que je pense, quand on regarde les exemples autour de nous, c'est qu'il y a des exemples qui fonctionnent bien et d'autres qui fonctionnent moins bien sur l'acceptation des pêcheurs dans le cadre de la préparation des parcs. Je préfère regarder les exemples qui semblent bien fonctionner. À Saint-Nazaire, il y a vraiment un groupe de concertation qui a été

monté. Effectivement, vous avez raison. Il faut absolument que l'on monte un groupe de travail comme cela ici, si le projet persiste et se fait, de façon à ce que l'on puisse au jour le jour converser avec vous pour préparer le parc. Je trouve très intéressants à Saint-Nazaire ce qu'il s'est passé, et ce qu'il semble se passer pour la préparation du parc, le design du parc, etc.

Faustine Masson chargée de mission éoliens – Comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

À Saint-Nazaire, c'est très particulier puisque c'est vers une zone rocheuse du coup

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je suis d'accord. C'est très particulier, mais en attendant la concertation et l'échange existent aussi bien avec l'industriel qu'avec les services de l'État. J'ai l'impression, du moins. Je trouve ça intéressant et je trouve que c'est vers ça qu'il faut que l'on aille. Mais, je n'ai pas d'autre... Ça dépend aussi des efforts que l'on va tous faire. Je pense que c'est là-dessus que l'on peut miser.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Oui, une question. Après, les raisons de l'éolien en mer, on passera à ce qu'est l'éolien en mer même si l'on n'a déjà pas mal traité le sujet. Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Un citoyen

Je suis citoyen et usager de la mer aussi et j'ai une petite question par rapport à la force du vent dont vous avez parlé. Est-ce que vous êtes déjà allé au bord de la mer où le vent ne souffle pas 8 mètres par seconde en moyenne tout le temps ? Il arrive qu'il y ait des vents beaucoup plus forts. Et, je me pose la question, mais aussi à vous puisque vous semblez avoir une potentielle réponse, de l'utilité d'un parc éolien en mer sur une côte exposée comme celle de l'île d'Oléron qui est quand même un endroit dans l'océan qui est en somme l'hiver plutôt impraticable pour l'entretien des choses. Les marins pêcheurs doivent en savoir quelque chose, car ils y passent la majorité de leur temps. Moi-même, j'y passe beaucoup de temps. Les conditions météorologiques ne sont pas du tout favorables à l'instauration d'un parc éolien d'une part pour l'installation, d'une autre part pour l'entretien. Ça paraît complètement aberrant à une époque où l'on a besoin d'actions rapides contre le réchauffement climatique. Nous, les jeunes, sommes les premiers concernés parce que l'on nous parle de montées des eaux, on nous parle de réchauffement. On nous propose des solutions qui ne servent à rien. Les solutions sont à prendre en amont sur la consommation de l'énergie. Elles ne sont pas à prendre sur la production de l'énergie. La production nucléaire est beaucoup trop exorbitante. On en produit trop, on en jette. On la remet à la terre. C'est aberrant ! Pourquoi fabriquer un parc éolien pour encore produire plus ? Pourquoi nous montrez-vous des chiffres de centaines de milliers de kilowatts/heure ? Pourquoi nous montrez-vous ça ? On n'en veut pas ! On veut des solutions qui nous permettent de vivre plus tard correctement dans la sobriété, dans une manière de vivre simple. Et, les pêcheurs ont envie de pêcher du poisson. Ils n'ont pas envie de pêcher des pâles d'éoliennes. Cette zone, c'est le golfe de Gascogne. Est-ce que vous y avez déjà navigué, Monsieur ? Oui ou non...

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui.

Un citoyen

Comment est-ce l'hiver ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

C'est hivernal.

Un citoyen

C'est hivernal... Il y a des creux de dix mètres ! Il y a force 8 des vents... Non, mais ce n'est pas la question ! La question est de savoir si oui ou non on va mettre des éoliennes là. Pourquoi nous montrez-vous des cartes avec des endroits où l'on va mettre des éoliennes ?

M. Pierre-Emmanuel VOZ, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Est-ce que vous avez une question ? Vous mélangez beaucoup de choses.

Un citoyen

Je mélange la chose parce que c'est la question. La question est pluridisciplinaire. Elle agit de plein de manières différentes. On ne peut pas répondre à une question avec des chiffres qu'on a posés. La question comporte plein de questions.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, tout à fait. Peut-être. Après, on pourra converser sur la question en tout cas de la consommation. C'est une question très intéressante. Dans les projections, l'idée est de diminuer la consommation d'énergie à l'horizon 2050 de 50 %. Donc, on y travaille. L'État y travaille et l'on y travaille tous, en tant que citoyens aussi bien sûr. Beaucoup de choses se font, je ne sais pas, sur la rénovation énergétique des bâtiments, par exemple. Il y a énormément d'argent sur ce plan-là et qui est un plan très intéressant pour essayer de réduire la consommation. Pareil, sur la frugalité des moteurs, etc. Il y a beaucoup de choses qui se font. Après, vous connaissez très certainement mieux la mer que moi. Donc, je ne vais pas aller sur ce terrain. Mais, je pense que si les industriels considèrent qu'ils peuvent développer des parcs éoliens dans la Manche ou des parcs éoliens en Bretagne, en Méditerranée, ils peuvent le faire aussi au large de l'île d'Oléron. La question de la période hivernale, je pense, peut être résolue d'un point de vue design du parc et de l'approche des industriels.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On a une question. Monsieur, vous pouvez ou non vous présenter.

M. Michel CROCHET, Président de la coopérative maritime de Nouvelle-Aquitaine.

CROCHET Michel. Ex-président du comité régional et président de la coopérative maritime. Ce que vous avez mis tout à l'heure en disant que l'on va installer les éoliennes. On va demander toutes les études d'impacts. Là, c'est la charrue qui marche avant les bœufs. Si une fois installées, vous allez donc faire les études d'impacts environnementaux, etc., résultat des courses : on n'aura plus droit d'aller pêcher. J'en suis maintenant convaincu. Pour moi, personnellement, je suis tout à fait contre.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Peut-être une réponse...

M. Michel CROCHET, Président de la coopérative maritime de Nouvelle-Aquitaine.

On connaît la musique...

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Vous ne voulez pas ma réponse. J'y vais quand même... Vous avez posé la question de l'étude d'impacts. Effectivement, l'étude d'impacts n'a pas lieu maintenant. Je ne sais pas si vous pouvez mettre le transparent un peu plus loin. Je ne sais pas où il est maintenant. Merci. Simplement, pour expliquer un tout petit peu le cheminement des études environnementales. On va avoir un débat public qui porte sur cette zone d'étude de 300 kilomètres carrés pour vérifier si l'on avait sur place — on a effectué une étude bibliographique environnementale. La zone est très grande. Et, cette étude bibliographique environnementale dépasse évidemment les frontières de cette zone, c'est-à-dire que l'on a rassemblé qui était à notre disposition, toutes les connaissances publiques. On a la malchance et la chance — on y viendra peut-être — d'être dans un parc naturel marin. On s'est fait assister par l'Office français de la biodiversité et le parc naturel marin qui nous ont prêté ses données pour avoir l'image la plus précise possible en amont du projet de ce qu'était l'environnement dans la zone dans laquelle l'on souhaite installer le parc. C'est une étude bibliographique environnementale à maille très large. Ce qui va se passer, si le projet se fait, on va avoir des zones préférentielles d'installation des éoliennes qui sont établies entre autres par le public. Sur ces zones préférentielles, c'est ce que l'on vous disait tout à l'heure, État et RTE, on va être amenés à poursuivre nos études, mais cette fois-ci *in situ*, sur le terrain. Donc, on va aller, les bureaux d'études, vérifier ce que l'on a comme environnements, habitats, espèces précisément aux endroits où l'on souhaite installer les éoliennes, encore une fois si le projet se fait. Donc, toutes ces mesures et ces campagnes, on va les verser dans un cahier des charges les résultats. Ce cahier des charges sera la base de discussions avec les industriels qui souhaiteront se positionner pour développer le parc. C'est à partir de là qu'eux — industriels et RTE, donc peut-être qu'Aurore pourra également en dire un mot du côté de RTE — vont une fois qu'ils auront été choisis — donc RTE est déjà choisi pour le raccordement, mais l'industriel qui aura été choisi pour développer le parc — devoir faire l'étude d'impacts en bonne et due forme qui va peut-être même aller aux mats d'éoliennes particulièrement. Ensuite, toute cette étude d'impacts va être évidemment faite sous l'autorité des services de l'État qui vont accompagner l'industriel et RTE pour, à la suite de cette étude d'impacts,

vérifier qu'elle est bien faite, et qu'elle prend en considération l'ensemble des retours du débat public notamment. Et, à l'issue de tout ça, on aura une instruction avec une autorisation préfectorale exploitée ou non. Étant donné que l'on est dans des zones protégées, on va avoir des garde-fous très importants qui sont des études d'incidences environnementales dans le cadre de Natura 2000 et d'autres. On pourra y revenir si vous voulez. Mais, c'est pour vous expliquer qu'il y a un tamis d'études qui va du général au particulier. Donc, l'étude d'impacts interviendra plus tard.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On a une question. Allez-y.

[non identifiée - 1.06.27.4]

Donc, on vous laisse un blanc-seing, on vous dit et après on fait l'étude d'impacts... C'est ahurissant vraiment...

Johnny Wahl – Vice président du comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

Je voudrais remercier les élus charentais d'avoir pris position fermement contre ce projet, notamment les élus oléronais. Je voulais quand même les remercier au passage. Par contre, vous nous faites défiler des diapositives, c'est bien mignon. Chaque fois, vous nous parlez toujours de la fourchette toujours basse, tout à l'heure, pour Saint-Brieuc. Vous avez parlé de Dunkerque : 44 €. Vous avez oublié de parler de Saint-Brieuc : 155 €. D'accord ? Je voulais savoir surtout parce que vous avez dit que le débat public n'existait pas encore avec le maître d'ouvrage sur les trois projets Dunkerque, machin. À Yeu-Noirmoutier, 82 % des gens étaient contre et l'État s'est assis sur la décision des gens. Est-ce que vous allez faire pareil ? Quel est l'intérêt de faire un débat public si au final l'État se moque complètement de ce que l'on demande ?

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je le redis encore une fois...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y a encore une question...

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, mais je peux peut-être répondre d'abord, sinon je vais oublier.

Johnny Wahl – Vice président du comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

Vous nous déroulez des slides à tour de bras. Il faut que l'on enregistre tout et que l'on prépare nos questions... Par contre, vous pouvez chaque fois répondre du tac au tac... Et, c'est bien de nous présenter avec des slides comme ça. Par contre, étant donné que la finalité est de faire diminuer le CO2, quand vous nous proposez comme ça des études, ce serait bien de voir la diminution ou l'augmentation. Si ça fait comme en Allemagne qui a couvert sa terre et ses mers d'éoliennes, et au final ils ont une augmentation... Oui, oui, ils ont vu une augmentation de leur taux de CO2. En fin de compte, la France est là pour exporter de l'électricité à l'Allemagne quand les éoliennes ne tournent pas. Si c'est tout ça pour détruire la faune, la flore et des emplois non délocalisables comme ceux de la pêche, et avec tous les risques associés en zone Natura 2000, dans un parc naturel marin, c'est juste scandaleux !

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez répondre.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je vais essayer de répondre à ce que j'ai retenu. Il y a la question de l'Allemagne avec l'augmentation du CO2.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y a la question des prix avant, Saint-Brieuc, 150 € et vous avez indiqué Dunkerque : 44 €. Il y avait une première question sur les prix.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je veux bien revenir sur le transparent de tout à l'heure, mais l'idée est qu'au début de l'installation des parcs éoliens en mer, la technologie progressait. Là, on est comme pour tout produit industriel dans une économie d'échelle qui fait que les prix baissent. Et, à Saint-Brieuc a été attribuée en 2013. Aujourd'hui, on attribue des parcs en 2020 à 44 € du méga watt. C'est une évolution classique de l'industrie à partir du moment où elle se développe. Ensuite, sur la question de l'Allemagne, on peut peut-être dire aussi quand même que l'Allemagne a pris une décision très stricte de supprimer le nucléaire, et ça l'a obligé à se reporter pour le moment sur des énergies fossiles. Ce qu'il serait intéressant de faire en France, c'est de continuer à diversifier notre mix énergétique sans avoir à développer nos énergies fossiles, c'est-à-dire les supprimer complètement et ne pas avoir à revenir en arrière. C'est ce que l'on va s'attacher à faire.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur, une question.

Un citoyen

J'avais une question relative à la durée de vie de ces éoliennes. J'imagine que c'est de la ferraille. Ça n'a pas une durée de vie... Ce n'est pas le phare de Chassiron ni de Cordouan... On est d'accord. Donc, après, une fois que c'est monté et qu'elles sont obsolètes, ça doit coûter un bras de les démanteler. Est-ce que c'est prévu ? Je parle de ce qui est déjà installé en Manche ou en Bretagne. Les plus vieilles qui ont été installées vont avoir une durée de vie brève, j'imagine. De quel ordre ? 20 ans ? 15 ans ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Les éoliennes ont une durée de vie de 30 ans. Vous parlez de l'aspect recyclage. On est à un recyclage des éoliennes à près de 90 %. Il y a deux questions qui sont importantes.

Un citoyen

Qui payera ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

C'est compris dans le tarif cible, c'est-à-dire que quand on dit que c'est 44 € du méga watt, le coût du démantèlement est pris dans le prix en question. On pourra regarder éventuellement, si vous le souhaitez, un camembert qui présente le pourcentage du démantèlement dans le coût d'un parc éolien. Je ne sais pas s'il est...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Est-ce que l'on a le camembert ?

Un citoyen

C'est 0,8 %. Qui peut croire ça ? Qui peut croire ça ?

Un citoyen

Vous dites que le démantèlement sera étudié ultérieurement. C'est votre phrase. Vous nous prenez pour des imbéciles...

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Non, Monsieur. Croyez-moi... Pas moi en tout cas... C'est sûr... Je ne vous prends pas pour un imbécile. Vous savez, je suis un fonctionnaire. Je fais mon boulot et je vous assure que j'ai beaucoup de respect pour vous.

Un citoyen

Je ne vous remets pas en cause personnellement...

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je vous remercie parce que c'est quand même important. Et, je suis Charentais-Maritime au passage... Donc, ça m'importe tout autant que vous tous de savoir ce qu'il va se passer ici. C'est comme ce que l'on disait en début de débat, en début de réunion, pardon. On est tous touché par ce qu'il se passe et l'important est vraiment d'en discuter. Je voudrais juste finir sur les pâles des éoliennes. Monsieur a mentionné ça. Il y a Siemens Gamesa qui a sorti très récemment des pâles qui sont 100 % recyclables

parce que c'était un des gros problèmes. Elles sont en composite comme de nombreuses coques de bateaux. Du coup, elles posent des problèmes au moment du recyclage, effectivement. Elles sont jusqu'à ici recyclées en cimenterie, mais il manquait la possibilité d'un recyclage à 100 % qui semblent acquis. Donc, on verra parce qu'elles ont une durée de vie assez longue, on verra ce qu'il se passe. Ça évolue très vite ces données-là. Donc, on pense pouvoir recycler les pâles d'éoliennes sur les parcs très rapidement.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur, il faut prendre le micro. Sinon, ce n'est pas enregistré et l'on ne vous entend pas de l'autre côté.

Un citoyen

Par rapport au démantèlement, ça sous-entend également — je ne parle pas des flottantes, même si je pense qu'il doit bien y avoir un ancrage quelconque pour les flottantes — tout le béton qui est coulé au fond de la mer.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, tout à fait. Justement, c'est une question intéressante qu'il faut faire remonter dans le cadre du débat. C'est celle du démantèlement. Pour l'instant, le démantèlement se fait totalement, c'est-à-dire que l'on enlève aussi les parties enterrées si ça n'a pas un impact supplémentaire sur l'environnement. Parfois, on peut choisir de les laisser.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y a une question ici.

Un citoyen

Je voulais revenir sur quelques propos qui ont été tenus tout à l'heure, laissant penser qu'il y a un pessimisme très important, et que la messe est dite. Je voulais quand même rappeler, vous l'avez peut-être vu dans la presse, qu'un parc éolien certes terrestre était à l'ordre du jour et a fait l'objet d'un abandon en Charente-Maritime. C'était un parc de 40 mâts situé en bordure de l'estuaire de la Gironde. Donc, ne soyons pas pessimistes. La messe n'est pas encore dite.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Monsieur, je vous remercie. Si je peux rebondir vite fait là-dessus, tout à fait. Je pense qu'il y a quand même quelques — il n'y en a pas qu'un — projets qui ont été retoqués en terrestre. Et, simplement, encore une fois, je suis un simple représentant de l'État, mais je trouve ça vraiment intéressant ce qu'il se passe. Il y a 30 ans ou 40 ans, quand on construirait une route, on ne vous demandait absolument pas votre avis. L'État disait qu'il passerait à tel endroit, point. On exproprie, c'est terminé. Donc, on a quand même énormément progressé en matière d'échanges. Je vous assure pour nous que c'est relativement nouveau aussi, c'est-à-dire que c'est une nouveauté aussi d'aller vraiment à la rencontre du public, et de prendre la température, et de réorienter un projet si besoin. Il y a 30 ans, ça n'existait pas. À la limite, vous ne vous en plaignez pas parce qu'à l'époque l'on construisait les routes, et elles passaient là où elles passaient. Donc, c'est un petit aparté quand même en disant que c'est quand même intéressant ce qu'il se passe aujourd'hui.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Madame a une question.

Une citoyenne

Je voudrais savoir les raisons pour lesquelles l'étude d'impacts est faite après. Pourquoi ne la fait-on au départ ?

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

Le monsieur de l'État parle beaucoup, mais RTE est aussi concerné par la question. Donc, je me permets de mutualiser la réponse. On fait une étude d'impacts. Ça prend du temps. Ça demande de l'argent. Ça mobilise de l'expertise, pas que de l'État, mais aussi des parties prenantes, des associatifs, des scientifiques. On peut faire des projets pour accompagner l'acquisition de données. On ne le fait que quand on connaît la localisation du projet. Et, comme on vous le dit depuis le début de la réunion, aujourd'hui on ne le sait pas puisque c'est ce qui est mis en débat. On ne pourrait pas faire des études fines en envoyant des bateaux en mer, en envoyant des écologues sur le terrain, en faisant des

inventaires faune/flore quatre saisons, tout ce que l'on veut, sur une zone aussi large. Ça n'aurait aucun sens, surtout si le projet n'est pas décidé ensuite. Ce serait de l'argent public gâché. Donc, la nouvelle procédure qui a été mise en place par l'État, ça a été dit, c'est récent : 2018, loi Essoc. Débat public amont, avant décision et avant le dialogue concurrentiel, avant que l'industriel et que la zone ne soit déterminée. Aujourd'hui, on fait avec l'état des connaissances que l'on a qui est bibliographique. On a des études bibliographiques, terrestres, maritimes. Pour le raccordement, on en a même commandé une spéciale à l'**ESTRAN** parce qu'on sait qu'il y a des enjeux très forts à **ESTRAN**. C'est ça qui sert de base aujourd'hui au débat public. Ensuite, le projet — si je peux me permettre de finir la réponse, bien sûr — sera décidé ou pas par l'État. Il y aura une décision. Admettons qu'il y ait une décision positive, oui je lance un projet. L'État lance ce projet. Là, on va lancer les études d'acquisition de données, l'état initial. On enverra des bateaux en mer, des choses qui peuvent être coûteuses, aller voir le fond de la mer, par exemple. Caractériser un peu les zones, gagner un peu en finesse d'expertise pour adapter le projet et continuer à le concerter. Après, on publie l'étude d'impacts avec évidemment le jeu habituel que vous connaissez si vous avez déjà suivi ces gros projets. On regarde les impacts, leurs qualifications. On les compare. À la fin, on propose les solutions les plus adaptées.

Une citoyenne

Si l'on s'aperçoit après coup que l'étude d'impacts à la limite est négative, ça veut dire que le projet a été lancé et que ça continue. Ce n'est pas logique... Pour moi, il y a un problème de logique. Sinon, il y a déjà eu une étude d'impacts grossière et l'on ne la connaît pas. Je pense davantage à l'environnement.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, je comprends que vous essayez de comprendre la manière dont ça se passe. C'est pour ça que je vous parlais tout à l'heure de tamis, c'est-à-dire qu'on est parti tout à l'heure sur une zone très large sur laquelle l'on a fait une étude bibliographique. On a pris tout l'état de la connaissance. On a une chance, comme je vous le disais tout à l'heure, dans notre malchance, d'être dans un parc naturel marin. Donc, on a quand même énormément d'apports de l'Office français de la biodiversité, du parc naturel marin, de certaines associations qui nous ont aussi prêté leurs données, pour caractériser l'environnement. Mais, vous avez raison. C'est à maille grossière pour l'instant. Je vous invite à la lire. Vous verrez qu'on n'est passé à côté d'aucun des effets que les éoliennes peuvent impacter sur l'environnement. Vous verrez que l'on s'est lancé dans une étude qui nous permet d'essayer de déterminer des risques d'effets. Comme les éoliennes ne sont pas en mer, on ne peut pas savoir leurs effets précis. Elles ne sont pas en mer. Par contre, on a essayé de calculer des risques d'effets. Ces risques d'effets sont basés sur des valeurs patrimoniales d'un habitat, par exemple. On entre un peu dans le détail. Par exemple, une vasière ou une valeur patrimoniale d'une espèce. Par exemple, un oiseau. Et, cette valeur patrimoniale, évidemment il faut toujours donner des notes. C'est toujours un peu subjectif. On lui donne une note et on la croise avec une valeur de sensibilité à l'éolien. Je vous donne un exemple concret. Un oiseau comme le goéland n'est pas forcément un oiseau qui a une valeur patrimoniale très forte. En revanche, il a une valeur de sensibilité aux éoliennes forte. Il est attiré par les pâles. On fait un calcul à partir de ça qui vaut ce qu'il vaut. Et, on en retire un risque d'effet sur, par exemple, l'espèce goéland. Si vous le souhaitez, c'est à disposition sur le site internet. Vous allez vraiment l'avoir. C'est extrêmement intéressant, et ça nous montre bien qu'il y eût beaucoup d'enjeux sur la zone, et qu'il va bien falloir les prendre en considération.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je vous invite juste... Il y a beaucoup de questions. Philippe, peux-tu donner la parole à monsieur ? On va essayer d'accélérer les questions/réponses pour que tout le monde puisse s'exprimer.

M. Jean-François GARENNE, Citoyen

Bonjour. Jean-François GARENNE. Je voulais vous poser une question. Je trouve qu'il y a une dispersion très importante sur les coûts. On est entre 44 et 150 voire 200 € le méga watt. Je suis assez surpris de cette dispersion d'une part. C'est en gros un chèque en blanc. Et, la deuxième qui est liée à cette première question : pourquoi envisage-t-on toujours un industriel qui intervient pour la construction de ces parcs éoliens ? Pourquoi l'État ne prend-il pas ça en nom propre ? Ça n'est pas du tout l'air d'être en débat.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur VOS.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Sur la première partie de votre question, la fluctuation des prix est historique. On l'a vu tout à l'heure. Je ne vais pas revenir dessus, c'est-à-dire que les premiers parcs coûtent plus cher que les derniers. On est d'accord. Et, chaque fois qu'un parc est monté, il y a un tarif cible du méga watt qui est fixé. Nous, pour vous donner un exemple, sur l'île d'Oléron, au large du sud Atlantique, ça va être 60 € du méga watt. Cela peut dépendre de la facilité d'installation des éoliennes, par exemple, en fonction du relief sous-marin. Ça va peut-être nécessiter plus de travail justement de l'ingénierie environnementale. Ça va dépendre aussi de la ressource en vent, par exemple, c'est-à-dire que si une région a un vent à 10 mètres par seconde en moyenne, les éoliennes seront peut-être plus productives, en ayant fixé un minimum de productivité évidemment des éoliennes pour installer un parc. Pour répondre à votre question, en tout cas, pour le parc éolien en mer au large du sud de l'Atlantique, le prix cible est fixé à 60 € du méga watt, c'est-à-dire que les industriels devront prendre ça en considération pour proposer leur projet.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une question.

Un citoyen

En fait, j'ai deux questions. La première concerne l'intervention de monsieur sur le démantèlement. On sait bien en France comme partout ailleurs en Europe que les friches industrielles abandonnées par les industriels en fin de vie de leurs activités sont pléthores. Rien que pour les éoliennes, fin 2016, il y avait 14 000 éoliennes abandonnées aux États-Unis. Comme monsieur disait également, il y en avait déjà en Gironde. On peut s'attendre à ce que nos industriels favorisés se débarrassent de leurs problèmes de recyclage en fin de vie. C'est la première remarque. La seconde est une question pour RTE. J'étais intéressé par la présentation de madame sur l'emplacement des postes électriques. Et, ça m'a fait réfléchir et penser à une chose pour laquelle je n'ai toujours pas compris les raisons pour lesquelles le site choisi était au sud-ouest d'Oléron, alors que le projet est beaucoup plus vaste. Et, il me semble qu'il serait plus intéressant de commencer par le nord-ouest de l'île de Ré, Sables-d'Olonne, ce qui permettrait aux élus Rétais, Rochelais et Olonnais qui ont fait plus de lobbies que les élus Oléronais pour ne pas avoir ce parc devant leurs yeux. Il me semble que l'emplacement idéal pour démarrer une phase de tests est là-bas. Comme ça, le poste électrique de RTE pourrait être au sud de l'île de Ré, et prévoir le futur raccordement du site de l'île d'Oléron, quand vous aurez prouvé que c'est économiquement viable. Autre point. D'un point de vue industriel, c'est une aberration. Tous les produits viennent de Chine ou de pays de ce type-là. Demain, ce sera le Vietnam ou la Birmanie. D'un point de vue économique, ça n'apporte aucune richesse au pays. Le démantèlement va coûter un prix fou, et ce sera les Français qui le payeront sur les impôts.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur VOS, répondez aux questions, s'il vous plaît.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

J'en ai noté deux de la part de monsieur. La première était une remarque sur les éoliennes, 14 000 éoliennes aux États-Unis. En tout cas, c'était aux États-Unis. Je ne dis pas qu'on est exemplaire, mais une éolienne est une installation classée pour l'environnement, la protection de l'environnement. C'est donc extrêmement contrôlé. J'ai des collègues qui sont contrôleurs et qui travaillent là-dessus. Ils passent leur temps à aller voir des entreprises, des industries et en autres les champs éoliens terrestres pour vérifier et contrôler que tout se fait bien dans le bon respect du Code de l'environnement. C'est la première réponse à monsieur.

Un citoyen

On n'en est pas encore au démantèlement.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Mais démantèlement compris, Monsieur. Je vous assure. Et, la seconde question m'échappe.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Ça vient d'Asie.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, ça vient d'Asie. Oui, bien sûr, comme beaucoup de choses. On a beaucoup de choses qui viennent d'Asie... Je n'aurais pas la réponse à votre question dans l'absolu. Bien sûr, c'est un projet industriel très grand. Donc, très volumineux. Sans doute, comme pour tout projet industriel volumineux, il y a des composants qui viennent d'ailleurs. Pour l'instant, en tout cas. C'est une réalité. Par contre, simplement pour vous dresser un peu en quelques chiffres le panorama de l'éolien en France. Il y a 20 000 personnes qui sont employées dans l'éolien qui est en forte croissance. Mais, là, c'est sur le terrestre. Je ne m'intéresse pas particulièrement au terrestre. Il y a 4 800 emplois déjà en France dans l'éolien maritime. On a donc des usines qui se sont développées assez récemment. C'est au plan national. On a une usine de nacelles et de générateurs qui est installée à Saint-Nazaire, et qui va équiper les champs de Saint-Nazaire, Courseulles et Fécamp. On a à Cherbourg une usine de pâles qui s'est développée et qui va également fournir tous ces champs. Et, au Havre, Siemens Gamesa a installé carrément une usine d'éoliennes qui sera opérationnelle en 2022. Je ne vous ferais pas un chiffre des emplois que ça crée, mais ça en crée un peu plus d'un millier pour l'instant en tout cas. À Saint-Nazaire, on a aussi les chantiers de l'Atlantique qui sont en train de produire et d'assembler les trois postes électriques de Saint-Nazaire, Courseulles et Fécamp. On a quand même au niveau national une dynamique qui se crée. Évidemment, quand on lance une nouvelle activité, il faut un temps d'appel d'air pour que cette activité se développe, et que l'industrie — puisque c'est ce que vous mentionnez — se développe également. Il y a 15/20 ans, internet n'existait pas. On ne pouvait pas imaginer que toutes les start-up qui existent aujourd'hui existeraient. C'était un pari sur l'avenir. Là, c'est un peu la même chose. C'est un peu un pari sur l'avenir. Je laisserai quand même ma collègue de RTE sur ce point dire un petit quelque chose sur la manière dont vous fonctionnez, génie civil, etc. Je voulais aussi vous dire que, localement, il y a trois segments qui sont importants : les études de sites ; l'exploitation ; et la maintenance. Ils peuvent être réalisés en local. Ça représente 20 à 25 % du coût d'un parc, d'un projet. Pour un parc de 500 mégas watts, c'est à peu près 500 millions d'euros de manne financière à distribuer aux entreprises locales. Et, on a deux ports qui sont quand même dans la région très importants : le port de La Rochelle ; le port de Bordeaux. Cela ne vous aura pas échappé que le port de La Rochelle s'est positionné pour être le port de transit des éoliennes du parc de Saint-Nazaire. Il a capté ce projet. Et, il se positionne aussi pour l'avenir bien sûr sur le parc d'Yeu-Noirmoutier et, s'il devait se faire, sur le parc qui serait installé au large de l'île d'Oléron. Et, pour finir, on a quand même quelque chose d'intéressant qui se développe aussi en Nouvelle-Aquitaine. C'est la formation. Vous parliez des jeunes tout à l'heure. On a beaucoup de formations en Nouvelle-Aquitaine qui sont proches de l'éolien en mer sans être tout à fait dedans. On a des formations en aéronautique. On a des écoles d'ingénieurs à Poitiers, à Bordeaux et à Pau qui travaillent là-dessus. On a beaucoup de BTS qui peuvent aussi évoluer vers la maintenance des éoliennes. Et, on a aussi beaucoup de petites entreprises qu'on ne soupçonne pas. Par exemple, à Brive, on a une usine de recyclage de pâles. Donc, ça pourrait être l'occasion aussi sur le terrain régional d'avoir des collaborations qui se créent, et de voir des entreprises que l'on ne soupçonnait pas, par exemple en Corrèze, qui travaillent main dans la main avec des entreprises de la région de Charente-Maritime. Je passe la parole à ma collègue.

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

Merci. Cette fois-ci, sur la question portant finalement sur le choix des zones d'études pour le raccordement, si l'on repart de la carte, si l'on avait eu une zone d'étude mise au débat par l'État pour le parc en mer plus au nord, on aurait peut-être regardé ça. Le fait est que la zone aujourd'hui est vraiment face à l'île d'Oléron. On a fait le choix, comme je le disais au début, de ne pas traverser de part en part l'île d'Oléron, et donc de la contourner. Ce que l'on essaye de faire, s'agissant du raccordement électrique très haute tension, ce sont des câbles de très haute technologie qui sont développés pour les besoins stricts du projet. Si ça vient plus tard dans les questions dans le débat, on présentera ce que peut être un raccordement. Mais, chaque fois, c'est une solution taillée sur mesure pour le projet. Donc, c'est très coûteux. Donc, on essaye d'aller au plus court chercher le réseau existant, le réseau de très haute tension RTE : 225 000 volts en vert ; 400 000 volts en rouge. On voit qu'il est déjà assez loin des côtes pour ce littoral. Ça fait déjà de longs raccordements. Si l'on avait pris votre option, Monsieur, d'aller chercher Les Sables-d'Olonne, vous voyez pour la zone d'étude pour le parc, on aurait dû faire en mer au moins à la louche déjà 150 kilomètres, ce qui aurait été très coûteux pour le raccordement, les liaisons maritimes, et dans les plus coûteux dans une liaison de raccordement par rapport à la partie terrestre. Qui plus est, le réseau de 225 000 volts que vous voyez au nord, en Vendée, n'est pas assez solide. Il n'a pas vocation à accueillir les volumes dont on parle aujourd'hui. Pour les volumes dont on parle aujourd'hui, 500 mégas watts, on peut accueillir 500 mégas watts derrière le secteur de La Rochelle. Vous voyez le poste de Beaulieu, on peut aller au nord ou au sud là où il y a deux fois une ligne de 225 000 volts. Il faut deux fois 225 000 volts pour 500 mégas watts. Pour des volumes supérieurs – 1 000 mégas watts, 2 000 mégas watts –, on doit aller chercher le réseau en

rouge de 400 000 volts. Et, ce réseau n'est présent que sur cette portion de façade et pas au nord dans le secteur des Sables-d'Olonne. Voilà les raisons pour lesquelles on a fait ce choix qui répond à une première optimisation de la zone d'étude, sachant qu'on n'en est pas encore aux optimisations du raccordement qui interviendra après beaucoup de concertations.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Attendez, Monsieur. Monsieur a une question et n'a pas encore pris la parole.

Un citoyen

Bonjour. Je voudrais parler de biodiversité. On a beaucoup parlé d'éléments physiques, donc la puissance du vent, la distance au raccordement. En fait, au niveau de la biodiversité, on est dans une zone extrêmement riche. Je représente aujourd'hui l'avifaune pour la protection des oiseaux. On est dans une zone extrêmement riche, reconnue par des directives européennes, et notamment Natura 2000 au titre des habitats, mais aussi au titre de la directive oiseaux qui a été reconnue par l'État. Et, donc, en politique publique à travers un parc naturel marin qui a été créé en 2015. On a réussi à mettre tous les usagers autour d'une table et se mettre d'accord en développant des projets de pêche notamment. Et, on rejoint complètement l'opposition que portent nos collègues pêcheurs aujourd'hui. Nous sommes contre ce projet. On se demande la manière dont l'État peut écraser une politique publique qu'elle met en place depuis 20 ans et même plus, une politique européenne pour arriver aujourd'hui avec un projet industriel qui ne prend absolument pas en compte les enjeux de biodiversité. Merci.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Merci, Monsieur, pour votre question qui est effectivement centrale dans le projet. Pour revenir quand même sur le point, on va peut-être passer le transparent. Effectivement, la zone d'étude proposée pour le développement du parc se situe dans un réseau d'aires protégées. Donc, d'un parc, le parc naturel marin, comme vous le savez tous, et plusieurs sites Natura 2000 : deux en mer ; et plusieurs à terre. Effectivement, c'est un enjeu très important. Maintenant, ce sont des protections règlementaires qui ne sont pas bafouées parce qu'il est possible de développer des activités humaines dans le cadre de ces deux protections, aussi bien le parc naturel marin que les sites Natura 2000. Sinon, il y a beaucoup d'autres usages qui se seraient également interdits dans ces zones. La réserve naturelle nationale peut permettre de juguler un grand nombre d'activités humaines. Ce n'est pas le cas du parc marin ni des zones Natura 2000. En revanche, c'est très sensible effectivement, et il faudra que l'on y fasse extrêmement attention. D'ailleurs, pour le mentionner d'entrée de jeu, le parc naturel marin a un plan de gestion que je vous invite à aller lire sur internet. Il est tout à fait accessible et a plusieurs finalités qui portent sur les projets de taille commerciale, à savoir des installations en éoliennes en mer en particulier ou d'énergies marines renouvelables. Ils ont une finalité notamment qui porte sur la compatibilité des énergies marines renouvelables avec des enjeux de préservation des espèces — habitats et fonction écologiques. Donc, ils sont prêts à travailler main dans la main avec nous pour vérifier la manière dont on pourrait installer un parc au sein de ces zones. Donc, ce n'est pas interdit règlementairement. En revanche, vous avez tout à fait raison. C'est un des enjeux majeurs du développement de ce projet. Si l'on peut passer à la slide d'après... Effectivement, vous pourrez nous en redire un peu plus si vous le souhaitez, mais on a un très fort enjeu avifaune, comme vous le mentionnez d'une part sur la côte, bien sûr, comme vous pouvez le voir avec les petits signes d'oiseaux qui ont été représentés. Mais, pas seulement. On ne le voit pas là, mais il y a trois corridors majeurs de migrations d'oiseaux : l'un sur la côte ; l'un le long de l'île d'Oléron côté ouest ; et un qui passe plus en mer. Donc, ces corridors d'oiseaux, on travaillerait avec vous si le projet devait se faire et si vous le souhaitiez pour affiner au maximum. Et, c'est là que l'on revient à l'étude d'impacts, Madame, pour essayer d'installer au mieux ce parc sans avoir un impact trop fort sur l'avifaune. On a également des enjeux très forts — je l'avais mentionné tout à l'heure — sur l'entrée de la Gironde avec un enjeu amphihalien. Donc, tous les poissons qui sont à la fois dans l'eau douce et dans la mer, notamment l'esturgeon d'Europe qui remonte dans l'estuaire de la Gironde. On a la grande vasière qui est représentée ici qui est également un habitat extrêmement important pour la région. Et, on a des cétacés bien sûr qui sont plutôt sur le talus continental, qui sont plutôt vers l'extérieur de la zone et au large, avec également des questions sur l'intérêt patrimonial majeur pour les raies, requins, etc. Effectivement, vous le verrez aussi dans l'étude environnementale. On l'a listé et c'est quelque chose qui sera à prendre de façon très sérieuse si le projet peut se poursuivre. Je rejoins un peu l'idée de toutes les études qui vous ont été mentionnées tout à l'heure en disant qu'il y avait un tamis qui allait se faire tout au long de la vie du projet. Je me permets aussi de mentionner rapidement — je suis désolé, la réponse

est peut-être un peu longue. On a créé, pour suivre le projet, à la suite d'un comité interministériel de la mer qui a eu lieu en 2019, ce comité interministériel de la mer a proposé que les projets éoliens soient suivis par les conseils maritimes de façade que connaissent bien la LPO et les pêcheurs puisqu'ils en font partie. Ce comité maritime de façade a créé une commission spécialisée en mer pour au moins être tenue informée de l'avancement du projet et aussi participer. Dans son mandat, elle a entre autres le fait de suivre la séquence « éviter, réduire, compenser ». Pour l'aider en ça, on a créé aussi un comité scientifique, qui est composé de 20 personnes volontaires qui sont issues des laboratoires LIENSS à La Rochelle et EPOC à Bordeaux, mais aussi du centre Biarritz de la mer, que l'on réunit fréquemment. Ils ont porté leur avis sur l'étude environnementale qui a été mise à disposition dans le cadre de ce débat.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On a encore beaucoup de questions. Philippe a une question.

M. Henry RACQUET, Saint-Georges-d'Oléron

Oui. Bonjour. Henry RACQUET, Saint-Georgien de base et Chaucrin à la pointe. Je voulais vous demander s'il avait été envisagé de calculer prévisionnellement le bilan carbone du projet, du chantier et de la déconstruction.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, oui. Il est calculé ce bilan carbone au moment du design du parc, si le projet se fait. On a un retour sur les parcs qui sont en train de se monter. Je suis désolé, je ne vais pas pouvoir vous dire le gain carbone pour un parc de 500 mégas watts précisément. Ça se compte en milliers de tonnes de gain carbone. On a la réponse. Pour une éolienne, on calcule ce que l'on appelle le temps de retour, c'est-à-dire le nombre d'années au bout desquelles l'éolienne a remboursé d'une certaine manière son impact environnemental en production de CO2. Pour une éolienne en mer, le temps de retour est de 4,5 ans pour une durée de vie de 30 ans.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je vais prendre une question. Monsieur.

M. Pierre FRUISTIER, Expert pour les itinéraires culturels — Conseil de l'Europe

Pierre FRUISTIER, Saint-Pierre-d'Oléron. Expert auprès du Conseil de l'Europe pour les itinéraires culturels. Une petite précision pour ceux qui ne le sauraient pas, vous avez souvent parlé de l'OFB. Je tiens à préciser pour ceux qui ne le sauraient pas que c'est un outil de l'État. Donc, c'est l'État qui juge l'État... Je voudrais revenir sur une question pour laquelle vous n'avez pas répondu qui a été posée par monsieur tout à l'heure. L'État dispose d'un outil pour produire et distribuer l'électricité. Pourquoi n'est-ce pas cet outil — EDF — qui prend en charge la construction des éoliennes ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur VOS, il y a deux questions : l'une sur le lien avec l'OFB et la raison pour laquelle EDF ne fait pas le projet.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Pourquoi EDF ne fait-elle pas le projet ? C'est un appel d'offres qui est ouvert à tous les développeurs éoliens. Entre autres, il y a EDF, mais il y a aussi Iberdrola, Siemens Gamesa. Il y en a plein. On prend, en fait, le meilleur projet. On va sélectionner en fonction justement des retours du débat public, c'est-à-dire de toutes les conclusions qui auront été tirées de nos études, de toutes les conclusions qui auront été tirées de vos apports. On va construire ce cahier des charges sur lequel devront s'aligner les industriels. Et, ce sera le meilleur projet qui sera choisi et non pas forcément celui d'EDF.

Un citoyen

Dans le cadre du mix énergétique, pourquoi faire appel aux étrangers ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Faites-le remonter à ce moment-là. On verra bien. Ça peut être un des apports du débat, comme il y en aura plein d'autres, je pense. Ça peut être très intéressant que vous mentionniez ça, et l'on verra bien. Mais, ce n'est pas moi qui vais décider ça. C'est une question qui me dépasse largement.

Philippe Rouet

Une question sur votre droite.

M. Thibault DUCHESNE, Citoyen

Bonjour. Thibault DUCHESNE. Je ne représente personne. Mais, on n'a pas parlé... On a parlé de la pêche. On a parlé de l'environnement, mais on n'a pas parlé du visuel et de l'impact visuel que ça peut avoir. J'ai regardé sur le site les photomontages. En gros, les projets aussi proches ou loin ont des impacts majeurs quand même sur toute la côte. On sait tous que le tourisme est quand même aussi quelque chose qui fait vivre l'île. Là, ça va avoir un impact quand même monumental. Est-ce que c'est pris en compte ? L'île qui a aussi une activité économique touristique, est-ce pris en compte ? Du coup, l'horizon va être complètement anthropisé. C'est une usine littéralement.

Applaudissements

Est-ce que l'on peut revoir les photomontages projetés ? Est-ce que vous les avez ?

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Est-ce que vous avez les photomontages, M. PICOT ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Il y a un cahier qui est à l'entrée. C'est un cahier que vous pouvez ouvrir. Après, vous pouvez les regarder. Ils sont ou ils vont être sur le site du débat public. On me dit qu'ils y sont déjà. Et, vous avez l'intégralité des photos que l'État — je refile la parole à Pierre-Emmanuel VOZ parce que c'est l'État qui a fait faire ces photomontages.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Effectivement, si l'on ne les projette pas, c'est parce qu'il faut les voir d'une certaine manière. C'est pour ça qu'il y a un visualiseur qui vous explique... Sur un écran, ça ne vous donne absolument rien... Si la technique peut se brancher sur le visualiseur oui...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

La technique ne le permet pas, mais vous avez réellement le cahier qui est à l'entrée. Il y a toutes les photos. Je pense qu'il doit y avoir au moins quatre ou cinq photos au minimum de l'île d'Oléron avec les différentes puissances.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Oui, vous allez voir les différentes photos qui sont prises à L'Anse-des-Pins, Plage des Huttes, etc. Je vais reprendre un peu le truc parce que c'est quand même important. Ce sont des études qui sont faites, c'est une étude photomontages qui porte sur des parcs fictifs. Ils ne sont pas représentés en mer alors qu'ils n'existent pas. On est d'accord là-dessus. C'est quand même un préalable important. C'est fait avec un logiciel spécifique qui calcule la pollution de l'air, la rotondité de la terre. Je prends en considération plusieurs éléments importants pour présenter les éoliennes en mer. On a représenté pour des endroits similaires ce que donnerait un parc à une distance d'à peu près 10/12 kilomètres pour la première éolienne, ce que représenterait un parc pour une distance supplémentaire – 20/30 kilomètres. Ça vous permettra de vous rendre compte visuellement de ce que ça donne. Vous aurez aussi des photomontages qui sont pris de l'île de Ré, qui sont pris de Soulac-sur-Mer, de partout sur la Charente-Maritime et le début de la Gironde pour que vous voyiez aussi, quand on est par exemple à Soulac-sur-Mer, on a des éoliennes par exemple à 40/45 kilomètres, ce que ça peut donner visuellement. Je ne me prononce pas sur la beauté ou la mocheté. Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu dans ma voiture mes parents et mes enfants. On a eu une grande discussion sur la beauté des éoliennes. Les vieux disaient que c'était absolument moche. Les jeunes disaient que c'était absolument superbe. Et, certains demandaient ce que je pensais des lignes à haute tension. Est-ce que ce n'est pas moche ? Donc, on a débattu là-dessus. On n'a pas conclu. Mais, en tout cas, l'esthétique d'une éolienne est très personnelle. Par contre, pour répondre globalement à monsieur, ce qui est très intéressant dans ce que vous mentionnez, c'est la distance à la côte. C'est pour ça que la question de la localisation est extrêmement importante, et qu'elle vous est posée. On arrive avec une zone d'étude en mer qui est proposée. Mais, on peut jouer sur la localisation des éoliennes dans cette zone d'étude. C'est ce que l'on a voulu vous montrer par des photomontages. Et, on peut même peut-être aller plus loin pour que l'impact visuel pour le tourisme soit moindre s'il est jugé comme tel. Je pense que c'est quelque chose de très important à faire passer dans le cadre du débat pour ensuite le choix, s'il doit se faire, du positionnement des éoliennes.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une question ici puis après on donnera la parole, côté Philippe.

Un citoyen

Bonjour, je voulais quelques précisions sur les points abordés. Le premier, sur l'étude environnementale puisqu'on était dessus il y a quelques secondes. J'ai quand même bien l'impression, et je voudrais que vous le confirmiez, dans la chronologie du projet, de toute façon, quelles qu'en soient les conclusions, ça n'arrêtera pas le projet. On demandera juste aux industriels d'aménager, de « compenser » les destructions qu'ils vont faire par des actions complémentaires à côté. Est-ce que vous confirmez le premier point que l'étude environnementale n'aura aucune incidence sur l'arrêt du projet ? Deuxième point. On parle de toutes les puissances présentées dans toutes les slides. Je n'ai pas vu la précision pour savoir si c'était en puissance construite ou en puissance produite. Quand on sait qu'une éolienne a un rendement d'environ 25 %, ça change quand même de manière assez phénoménale tous les ratios que vous présentez sur les énergies renouvelables. J'aimerais aussi cette précision. Et, je voudrais aussi que l'on aborde le point sur la maintenance de ces éoliennes, les produits qui vont être utilisés pour entretenir les mâts, etc., leur niveau de pollution et donc l'incidence que ça pourrait avoir sur tout l'environnement et les plages.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On a trois questions.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Merci. Sur la première question...

Un citoyen

Me confirmer que l'étude environnementale n'arrêtera en rien la décision du projet, quelles qu'en soient les conclusions.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

L'étude environnementale est un des éléments d'un tout. Le projet peut être arrêté pour bien d'autres raisons que l'environnement. C'est tout l'objet du débat public. On vient encore une fois vous poser trois questions. On vient vous poser la question de l'opportunité. Moi qui travaille pour l'État, je ne vais pas insister sur cette question. Mais, je pense que la CNDP et la CPDP vont s'en charger. La question de l'opportunité. Vous allez pouvoir dire si c'est opportun ou pas. Et, on vous pose deux autres questions qui sont celles de la localisation et de la puissance. À partir de ces trois questions, on va pouvoir aussi se former une réponse de savoir si ce parc doit se faire ou non. La localisation va reprendre en partie l'intérêt environnemental ou non de la zone. En tout état de cause, l'étude environnementale ne décide en rien de la poursuite ou non du projet. Après, sur votre question sur les éoliennes, c'est un parc qui a une puissance cible. Par exemple, si c'est un parc de 500 mégas watts, ça veut dire que l'on calcule ensuite à partir d'un facteur de charge. C'est ce que vous avez mentionné avec 25 %. On calcule une productivité des éoliennes, une production des éoliennes. Je voudrais juste redresser simplement ce que vous avez dit un tout petit peu. 25 %, c'est vrai sur la terre. En mer, c'est 42 % et l'on monte en permanence. On peut dire qu'une éolienne en mer produit deux fois plus en pleine puissance qu'une éolienne à terre. Et, en matière de puissance aussi, les éoliennes en mer — puisque le vent est plus fort — peuvent avoir une puissance plus fort. On est dans un rapport de 1 à 6, par exemple, entre l'éolien terrestre et l'éolien marin pour ce qui est de la production effective. Pour poursuivre dans l'exemple, 500 mégas watts, c'est à peu près 1 750 mégas watts de production, et c'est à peu près l'équivalent de la consommation de la Charente-Maritime annuelle. Donc, 500 mégas watts, la Charente-Maritime annuellement. 1 000 mégas watts, c'est à peu près un tiers et un peu plus de la consommation de la Nouvelle-Aquitaine.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une question, Philippe. Oui.

Mme Claudine DUMAY, Citoyenne

Merci. Claudine DUMAY.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi. Il y avait la question sur la pollution liée à l'entretien des éoliennes, des peintures ou autres choses dont il souligne, par exemple.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

C'est une question importante et qui existe effectivement. On ne va pas se cacher les choses, c'est-à-dire comme pour tout projet industriel, on a un risque d'impacts liés aux peintures antifouling, à dû à des fuites d'huile dans le cadre de la maintenance etc. Je suis désolé, je ne sais pas quoi vous dire d'autre que c'est la même chose dans un port. C'est la même chose sur une unité de production nucléaire. C'est la même chose sur plein de choses. C'est lié à un projet industriel. Maintenant, après, on essaye de progresser dans ce domaine. On a des peintures antifouling qui sont moins biocides. Ça se développe. On a la possibilité de créer des courants induits plutôt que d'utiliser des peintures antifouling. Ce sont aussi des éléments qui vont être importants à mentionner dans le cadre du débat. Je pense, en deuxième partie de débat, comme le mentionnait, M. PICOT, il va y avoir des réunions thématiques. Il va y avoir notamment des réunions sur ces thèmes. Ce sont des réunions sur lesquelles on pourra sans doute vous éclairer, et sur lesquelles vous pourrez faire remonter aussi vos intérêts et vos appréhensions.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Je confirme. Il y aura une réunion sur l'environnement et une réunion spécialement sur la pêche en décembre.

Mme Claudine DUMAY, Citoyenne

L'étude d'impacts est obligatoire depuis 1976. Ça fait beaucoup plus de 40 ans. Et, je voudrais savoir celui qui sera le bureau responsable de cette étude d'impacts parce que j'ai eu l'occasion d'en faire beaucoup fin des années 1970, début des années 1980. Et, j'ai vu à quel point les études d'impacts que je pouvais produire étaient biaisées, tordues, pour coller au projet initial, et non pas respecter l'environnement.

Applaudissements

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Merci, Madame. Je ne peux pas vous dire le bureau d'études qui fera l'étude d'impacts. Pour l'instant, on est vraiment au tout début de savoir même s'il y aura un projet. Je peux juste vous dire pour l'étude bibliographique environnementale qu'on a faite ici, si ça peut vous éclairer, c'est le bureau d'études CREOCEAN qui l'a faite en partie marine. Et, c'est le bureau EGIS qui l'a faite en partie terrestre. Ce sont deux bureaux d'études indépendants. C'est juste pour vous donner les noms en tout cas de ceux qui ont travaillé pour l'instant. Et, après, j'ai bien entendu la remarque tout à l'heure de l'OFB qui est l'État. C'est un avis qu'avait monsieur. C'est juste pour vous dire, ici pour l'instant, sur l'étude bibliographique environnementale, on a travaillé avec l'IFREMER et l'OFB qui ont développé une méthodologie qui a été appliquée dans le cas des premiers appels d'offres, et qui s'affine petit à petit. C'est donc celle que l'on a reprise ici aussi, quand je parlais tout à l'heure des risques d'effets avec la valeur patrimoniale et la valeur de sensibilité.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Une question ici. Monsieur, allez-y.

Francis Plaisancier & voilier

Bonsoir à tous. Francis, plaisancier, voilier. Je suis basé sur Marennes. Donc, je navigue dans ce coin en remontant sur La Rochelle. Ce qui me gêne un peu, c'est que la puissance porteuse, la puissance publique nous parle d'écologie. J'aurais plutôt aimé entendre un peu les gens de la réserve naturelle. Dernièrement, j'ai été interviewé sur des problèmes justement d'écologie liés au parc naturel. Est-ce que le parc naturel sera le bienvenu dans le débat public ? Est-ce que sa présence n'est pas requise ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Si vous le demandez, on fera en sorte — on a dit que c'était la première réunion, on s'est bien engagé, quand on a demandé vos attentes et vos questions, c'est aussi pour les quatre mois. Donc, si c'est une de vos demandes, on fera le forcing pour que le parc naturel marin puisse venir s'exprimer dans le débat public, et puisse venir donner ses informations, son point de vue, son avis s'il en a un. OK. On le note. On va noter cette demande. Si Pierre-Emmanuel VOZ veut compléter...

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Pour compléter, juste le PNM, c'est l'OFB, c'est nos collègues. Effectivement, on a tout intérêt à travailler avec eux. Et, il est absolument certain si le projet doit se faire, il se fera très étroitement avec le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Et, même dans le cadre des décisions, on tiendra vraiment compte de tout ce que le conseil de gestion du parc pourra nous dire, et le conseil d'administration de l'OFB aussi bien sûr ultérieurement.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Juste pour préciser, le conseil de gestion du parc est en renouvellement. Donc, on ne pourra les faire venir que quand ils auront des instances nommées. J'espère d'ici novembre/décembre qu'ils puissent être présents pour s'exprimer côté conseil de gestion, et non pas les techniciens du parc parce qu'il y a au parc les techniciens d'un côté et le conseil de gestion de l'autre. Je pense que vous voulez la parole de tout le monde. On l'intègre dans le débat. On espère qu'ils pourront venir dès qu'ils seront nommés. Une question, Philippe.

Un citoyen

Bonjour. On est en train de se déchirer un peu sur le sujet qui pour moi n'est peut-être pas d'actualité. L'État s'est engagé dans une diversification de l'énergie, des sources d'énergie. Or, je ne vois pas bien la manière dont ça va se passer. Il va y avoir une grosse quantité d'éoliennes, les terrestres, les éoliennes en mer, etc. La France est un petit territoire. Quand il ne va plus y avoir de vent, il n'y aura plus de production électrique. Qu'est-ce que l'on met en marche en remplacement ? Une centrale nucléaire n'est pas un groupe électrogène. On ne le démarre pas à la seconde. À l'inverse, quand il y a du vent, qu'est-ce que l'on arrête ? Donc, le mix énergétique, je ne vois pas bien la manière dont il va fonctionner. Ça va faire du travail pour madame de RTE parce qu'il va falloir manœuvrer des cellules à très haute tension, à tour de bras. J'aimerais que l'on m'explique un peu parce qu'on se bat aujourd'hui pour implanter des éoliennes. Je ne suis pas certain que c'est une bonne solution. Le mix énergétique n'est pas étudié, pour moi. Nous, on est en train de se battre pour ne pas implanter d'éoliennes. On a sans doute raison.

Applaudissements

Mme Aurore GUILLMANN, Responsable de la concertation environnementale — RTE

C'est une bonne question, et c'est d'autant plus une bonne question qu'elle est totalement d'actualité. Il y a eu le débat où l'on voit bien effectivement que ressort assez vite et assez naturellement l'opportunité du projet. Finalement, pourquoi cette énergie ? Pourquoi maintenant ? Pourquoi ici ? Et, l'autre actualité, c'est effectivement ce qui a été évoqué tout à l'heure. C'est d'atteindre les objectifs fixés par la COP21, c'est la neutralité carbone. Et, RTE, mon entreprise que je représente aujourd'hui, réseau de transport d'électricité, on a plusieurs missions. On gère le marché de l'électricité, on raccorde les gros clients industriels, quelle que soit l'énergie. Mais, aussi, dans nos missions légales, c'est de faire de la prospective, d'établir des scénarios pour nourrir finalement le débat public et nourrir la décision du public, au sens État, partie prenante, etc. Et, on est en train d'y préparer précisément sur cette question de l'horizon énergétique en 2050 pour accompagner, pour rendre possible finalement, la neutralité carbone du pays. Mais, notre pays n'est pas isolé. On a des voisins européens. On est en interconnexion avec l'Europe. Bref, c'est un enjeu qu'il faut analyser aussi à cette maille. C'est tout simplement pour porter à votre connaissance qu'on est en train de travailler à ces scénarios. Après, ça ne préjuge en rien du débat qui est en train de se faire aujourd'hui ni même des décisions qui pourront être prises à son issue. Mais, simplement pour expliquer qu'il va falloir décarboner le mix. De toute façon, notre réglementation l'impose. Ce sont les choix de la France. C'est dans la loi, dans les directives européennes. Quel est le chemin vers ça ? RTE publiera dans quelques jours, d'ici la fin du mois, des scénarios prévisionnels qui répondent à cette question qui est fondamentale : comment fait-on ? Est-ce que c'est plus de nucléaires ? Moins de nucléaires ? Plus d'énergies renouvelables ? Lesquelles ? Dans quelles conditions ? Et, combien est-ce que ça peut coûter à la collectivité parce que tout ceci est un coût pour la collectivité ? Ce sont des choix collectifs qui doivent être assumés par tous. Ça répond à nos missions. On est en train d'y travailler. Et, on se tient à disposition du public si la CPDP le souhaite pour venir expliciter un peu ce travail qui est assez technique, mais on ne le fait pas seul. On le fait avec les parties prenantes, les industriels, les différents experts évidemment au premier chef, mais pas seul. Et, on pourra le partager lors de ce débat pour voir la manière dont on peut s'en nourrir pour ce débat public.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

On note que cette prospective pour 2050 sera intégrée au débat public quand elle sera produite, si j'ai compris vers novembre. Donc, on va l'intégrer et l'on fera une réunion sur ce sujet, si ça intéresse le

public. Je pense que ça intéresse au premier chef. On a une question au fond de la salle. Je donne la parole à monsieur.

Un citoyen

On s'engage dans les éoliennes. Or, les hydroliennes sur les rivières, sur les lacs, sur ce que l'on veut, ont 800 fois plus de puissance. L'eau a 800 fois plus de puissance que l'air. On n'investit quasiment pas sur les hydroliennes, sur les barrages hydroliens. Et, les hydroliennes sont quasiment

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Excusez-nous, Monsieur. On ne vous entend pas. C'est question par question. Monsieur attend la question depuis longtemps. Donc, je vais lui donner la parole. Merci, Monsieur.

M. Stéphane MADOUX, Citoyen

Bonjour. Stéphane MADOUX, je réside à Saint-Denis et j'avais un sentiment et trois questions. Mais, je vais aller très vite. Le sentiment sur l'éolien, c'est qu'effectivement la France est en retard, et ça donne un peu le sentiment de l'élève qui copie très rapidement sur les copains, mais qui copie mal parce qu'il copie vite sur l'Allemagne, sur l'Angleterre pour poser effectivement des éoliennes offshore basées sur le sol marin. Ici, on ne parle quasiment que de celles-là. On voit qu'il y a une technologie qui émerge qui est l'éolienne flottante. Pour ceux qui ne la connaissent pas, on imagine évidemment que les impacts sur le milieu marin et sur le sédiment sont beaucoup plus faibles. Elles ont l'avantage de pouvoir être posées beaucoup plus au large. Donc, on va éviter les fameux phénomènes en tout cas les minorer de couloirs migratoires. On va éviter les problèmes de perspective. J'attire d'ailleurs votre attention. Sur les éoliennes basées sur le sol, le Conseil national de protection de la nature et la commission supérieure des sites se sont montés plutôt défavorables dans leur rapport émis en juin et juillet 2021. Ce sont des organismes qui émanent de l'État, qui donnent leur avis. Et, l'État est bien renseigné. Il sait qu'ils ne sont pas pour. On se lance à corps perdu dans une technologie que l'on ne maîtrise pas parce qu'on est en retard par rapport... D'ailleurs, on le voit bien. C'est Iberdrola, c'est WPD, c'est Siemens qui propose l'implantation d'éoliennes. Donc, pourquoi ne pas réfléchir effectivement à des implantations d'éoliennes flottantes beaucoup plus loin des côtes ? L'avantage également, c'est que l'on éviterait cette dynamique dans laquelle l'on rentre quand on rentre dans un projet industriel de cette importance, c'est-à-dire que si l'on fait une éolienne posée, on n'a aucun intérêt. On a intérêt à faire de multiples éoliennes posées pour arriver à faire des économies d'échelle. Sur des éoliennes flottantes, on aurait l'avantage d'en poser une, puis deux, de mettre des caméras, même des caméras thermiques pour mesurer l'impact sur l'avifaune. Ça pourrait être expérimental et monter en puissance. Je pense que l'on sait les raisons pour lesquelles on ne le fait pas. Ça va coûter plus cher, mais la chute de la biodiversité nous coûte très cher. C'était le premier point. Pour faire le deuxième point, je m'interroge vraiment sur la logique. On parle d'étude d'impacts, mais l'étude d'impacts, à la limite l'on n'en a pas besoin. Vous désirez implanter un parc éolien offshore extrêmement conséquent en zone Natura 2000, en PNM. On a choisi ces zones justement parce qu'elles sont très riches en biodiversité. Donc, on sait fondamentalement qu'on va porter un préjudice sur ces zones. Et, le concept ERC qui est « éviter, réduire, compenser », c'est de la communication. Comment peut-on imaginer implanter des éoliennes sur un sol, sur de la bathymétrie de 50 mètres, sans porter atteinte à la faune, à la flore locale ? Effectivement, le problème de la maintenance et du démantèlement est une vraie question. On va avoir des allers-retours permanents de navires qui vont venir entretenir, qui vont venir... J'en ai terminé.

Applaudissements

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur **VOS**

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Merci, Monsieur, pour vos remarques et votre sentiment bien sûr qui attendent une considération. Je ne me prononcerai pas sur la France qui copie mal, etc., parce que je pense que ce n'est pas mon rôle. Par contre, je voulais revenir sur l'aspect éolien flottant. C'est extrêmement intéressant. L'éolien flottant évidemment est une des technologies que l'on va suivre, et qui commence à s'installer puisque les deux premiers parcs commerciaux en France au large de la Bretagne et de la Méditerranée pour des raisons de bathymétrie, etc., vont être les sites expérimentaux, d'une certaine manière, de premières fermes éoliennes flottantes en France. Mais, le flottant n'est pas la panacée non plus. Je pense que c'est comme tous les projets d'installations d'éoliennes et tous les projets industriels. Je vais citer simplement deux exemples d'impacts possibles de l'éolien flottant. L'éolien flottant est ancré. Les ancres se baladent au fond de la mer, et elles ont un périmètre d'abrasion des habitats qui est très important aussi. C'est

un risque. Les éoliennes flottantes sont plus au large. Si l'on prend notre zone, ça veut dire que si l'on impacte moins les oiseaux, on va plus impacter les cétacés qui eux aiment le talus continental, et qui vont donc se balader dans les champs d'éoliennes. Donc, il n'y a pas de solution miracle dans l'éolien posé ou dans l'éolien flottant. Il y a forcément des impacts et le but est de les minimiser. C'était un peu le point sur la technologie. Sinon, pour ce qui est du PNM, c'est aussi quelque chose de très intéressant. Vous avez raison, c'est une grande zone qui a été protégée, tout comme la ZPS, la zone de protection spatiale pour les oiseaux, par exemple, ou les [incompris - 2.03.08.7] qui sont dans le parc. Contrairement au terrestre, on a quand même une patrimonialité, une valeur patrimoniale de cette zone qui n'est pas égale partout. On est très intéressé par les hot spot de biodiversité, et il y en a peut-être là où l'on veut installer le parc. Tout l'intérêt de l'étude d'impacts et d'aller le plus possible dans la recherche, en matière d'environnement, dans les lieux où l'on voudrait installer des éoliennes. Mais, l'État est peut-être « destructeur » d'un côté puisqu'il voudrait installer un parc éolien dans cette zone. Il est en même temps protecteur, c'est-à-dire qu'il s'est bien rendu compte qu'il y avait un corridor de migrations en bordure de côtes. Vous regarderez le nombre de réserves naturelles qui sont installées. On a Moëze-Oléron. On a Lilleau des Niges sur l'île de Ré. On a la baie de l'Aiguillon. Et, on est en train de créer une extension du marais [incompris - 2.03.59.2] **d'Yves** en mer. Et, on est en train de créer aussi très certainement une réserve naturelle intégrale à Bonne Anse à l'entrée de la Gironde. Tout comme l'on est en discussion pour développer une zone de protection forte sur le plateau de Rochebonne. Tout ça pour dire que ces aplats que l'on a sur les cartes ne sont pas des aplats où la richesse environnementale est la même partout. D'où l'intérêt quand même d'aller vérifier dans le détail là où l'on va poser nos éoliennes, parce que la richesse environnementale n'est pas la même là où l'on pourrait les mettre qu'à l'horizon d'Oléron ou sur Lilleau des Niges. Ce n'est pas un et indivisible, c'est-à-dire que l'on peut regarder là où il y aurait de l'espace. Et, c'est beaucoup plus difficile à faire, effectivement, et en même temps c'est l'opportunité que l'on a par rapport à la terre où sur terre l'on a quand même une très bonne connaissance des habitats et des espèces, et surtout de leur localisation et des passages. Je ne défends rien. Je dis simplement dans le cadre du débat que l'on va devoir discuter de tout ça. Et, à l'issue du débat, on va avoir en charge en fonction de vos remontées la prise en considération de tout ça pour ne pas faire n'importe quoi, et ne pas s'installer n'importe où dans le parc.

Un citoyen

Bonjour. Ce que vous rappelez, il y a quelques années, il y a eu un tremblement de terre sur l'île d'Oléron de force 6. Je me trompe peut-être un petit peu au niveau de la puissance, mais il y a pas mal d'estivants qui ont pris la route. Il y a eu quelques dégâts, je pense. Je ne me rappelle plus des dates. J'ai un petit peu Alzheimer de temps en temps. 1972. Donc, je pense que l'on n'est peut-être pas loin d'une zone sismique. Au niveau des pieux, est-ce que vous avez bien calculé l'implantation et la profondeur de vos pieux pour qu'en cas de tremblement de terre tout ne se casse pas la figure ? J'ai peut-être une deuxième question. Je ne voudrais pas prendre de temps aux invités. À Braud-et-Saint-Louis, à vol d'oiseau, il y a eu des inondations. Premièrement, on a failli sauter. On donne les pastilles d'iodes à des gens. J'ai une compassion pour les pêcheurs qui sont en train de défendre leur beefsteak. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a plus souvent d'incidents qu'on ne le pense à Braud-et-Saint-Louis. Ça nous est caché. J'en sais quelque chose parce que j'ai photographié à l'époque — j'avais un badge — des incidents qu'il y avait dans cette centrale. On n'est à vol d'oiseau pas loin. Donc, il vaut mieux avoir des solutions alternatives. Il y a eu aussi un autre problème. Il n'y avait plus d'esturgeon à l'époque...

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur...

Un citoyen

Je termine ! Ils ont fait disparaître les esturgeons. Pourquoi ? Ils balançaient l'eau chaude de la centrale dans la Gironde. Il n'y avait plus d'esturgeon. L'eau était trop chaude. Ils sont en train de réviser leur copie en ce moment. D'abord, ils sont en train de monter des murs. Et, je pense qu'ils sont en train de refroidir l'eau de cette centrale. Donc, est-ce qu'il vaut mieux avoir des centrales atomiques ? Est-ce qu'il vaut mieux avoir des éoliennes ou des choses alternatives ? Je suis un peu long, je m'excuse.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Oui, merci, parce qu'il nous 10/15 minutes pas plus. On s'était dit 16 h 30. On a fait le quart d'heure charentais supplémentaire. Donc, on va être obligé de couper à 17 heures. On va prendre une dernière salve de questions. Monsieur **VOS** et Mme GUILLMANN pourront y répondre. Monsieur, allez-y.

Un citoyen

Merci. Pour reprendre, Monsieur, effectivement, dans le dossier du maître d'ouvrage, vous indiquez qu'il y a assez peu de tremblements de terre dans la région du golfe de Gascogne. Cette personne a raison. Effectivement, il y a eu plusieurs secousses au large d'Oléron puisqu'on se situe sur des failles sismiques, et notamment le 7 septembre 1972 d'une magnitude de 5,6. C'était juste pour préciser ça. Ma question qui n'en est pas vraiment une, c'est plus une remarque, et ça tombe bien puisque le débat est en train de se terminer. Je pense que l'on sera tous d'accord pour dire qu'il a été très vivant. J'ai plus une question d'organisation. Oléron, tout le monde le sait au niveau du tourisme, c'est quelque chose qui bouge beaucoup. La plupart des estivants sont partis. Comment ces gens aujourd'hui peuvent-ils s'exprimer sur ce projet puisqu'aujourd'hui c'est assez confidentiel ? On est peut-être 150 ici, mais je pense qu'il y a de très nombreuses personnes qui adorent l'île d'Oléron, et qui aimeraient je pense discuter de ce projet. Ils n'ont pas aujourd'hui cette possibilité. Sur les réseaux sociaux, j'ai eu beaucoup de questions à ce sujet. Donc, qu'est-ce que l'on peut faire pour ces gens ? Merci.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci de me tendre la perche des suites. Je vous ai dit que le débat public n'est pas que cette réunion. On ne conclura pas tous ce soir à 17 heures. Et, je sais qu'il y a beaucoup de frustrations de ne pas avoir pu poser votre question. Pour cette réunion, il y a toujours la possibilité d'écrire votre question sur le papier, et de renseigner votre mail si vous voulez avoir la réponse à votre question ou tout simplement en mettant votre mail pour avoir les suites. Des suites, il y en a plein pour ce débat public. Avec Francis, on a monté le débat. On ne va pas se tourner les pouces parce qu'il y a beaucoup de sujets à voir. Premièrement, on va faire toute la tournée du territoire. Je vous ai dit à Royan dès lundi, mardi à l'île de Ré, mercredi à Saint-Trojan, lundi La Rochelle, Rochefort, avec le CPIE, le centre pour l'information à l'environnement de Marennes-Oléron. Je n'ai plus les dates en tête. Il va y avoir de nouvelles réunions publiques. On va adopter notre format. On a bien compris que vous adressiez les questions à l'État. Ce n'était pas à nous de vous les adresser. Donc, on va changer le mode opératoire. Et, puis, il y a la suite. Qu'est-ce que c'est la suite ? Ce sont des ateliers. Pierre-Emmanuel VOS a dit qu'il y a une question sur la localisation. Il dit que ça peut bouger. On prend la balle au bond. Francis l'a dit dans le débat public. Au près de la Commission nationale du débat public, il a entendu dans l'étude de contexte que c'est le pire endroit ici. Donc, on demande s'il y a un autre endroit. Il peut peut-être ne pas y avoir d'autre endroit. Mais, est-ce qu'il y en a un autre ? On va vous donner les moyens pour proposer une autre localisation avec les cartes qui ont été évoquées. On est en train de créer un outil cartographique pour vous aider à proposer d'autres localisations plus loin, plus au large, à l'île de Ré, si vous voulez. Vous m'amusez parce que quand je vais aller à l'île de Ré mardi, je vais me faire cueillir... Tout ça, c'est en novembre/décembre. Pour le numérique, on souhaite que tout le monde puisse participer. Donc, on a le site internet, la plateforme participative où vous pouvez poser votre question, donner votre avis. C'est public. Mais, on a aussi une autre chose. On est en train de construire un outil où vous pourrez proposer votre localisation aussi via le numérique. Il y aura un outil participatif. On est en train de demander à des Youtubeurs de faire des vidéos pour que tous les publics, les jeunes, puissent être concernés par le sujet, et qui dans les commentaires des vidéos s'expriment. On récupérera la matière dans les commentaires. L'année dernière, on a mobilisé Hugo Décrypte qui nous a fait un truc. On avait 3 000 commentaires qui avaient enrichi le débat. C'est intéressant d'avoir l'expression des jeunes sur ce sujet. Donc, on va multiplier les outils pour récupérer la parole. Oui, votre parole dans la salle est importante, mais tous ceux qui sont en dehors de la salle, c'est aussi important. On prend la dernière salve de questions.

M. Philippe ROUET

J'en prends une. J'ai un jeune citoyen pour la représentativité jeune/senior. On essaye.

Un citoyen

Bonjour. Je m'appelle Étienne, jeune citoyen. Vous avez mentionné certaines retombées économiques pour la Nouvelle-Aquitaine. Est-ce que vous avez une estimation aussi des retombées économiques directes pour l'île de ce projet ?

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur VOS, si vous pouvez répondre, s'il vous plaît.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Je réponds aussi aux questions de monsieur avant. La question sur la sismicité est importante. Vous verrez, on a fait un petit passage dessus dans le dossier du maître d'ouvrage. Effectivement, on est en zone de sismicité modérée. On a de temps en temps en moyenne des secousses à peu près de 2,5 sur

l'échelle de Richter, qui sont connues. On sait à peu près en général où elles ont lieu. C'est pour vous dire qu'on a une idée de la sismicité de la région. Et, ce qui ne concerne pas seulement les îles, mais qui concerne aussi beaucoup le nord et le sud. Donc, les deux parcs en construction à Saint-Nazaire et d'Yeu-Noirmoutier sont également concernés par ça. C'est simplement pour vous dire que les industriels — c'est leur engagement — ne s'avanceront pas sur un terrain sur lequel ils savent qu'ils ne peuvent pas installer des éoliennes qui ne tiendraient pas le choc. La solution industrielle existe pour prendre en compte le degré de sismicité qui existe dans notre région. Sur Braud-et-Saint-Louis, vous n'avez pas forcément posé une question. Vous avez fait un commentaire en disant finalement que le nucléaire avait aussi sa part de questionnements. Je ne rentrerai pas dans ce débat puisque de mon côté toutes les sources d'énergie sont importantes. Comme je vous l'ai dit au début, ce n'est même pas une question d'opposer le nucléaire à d'autres types d'énergies ou d'énergies renouvelables, c'est ce que l'on va avoir besoin de l'ensemble des forces de production pour faire face à nos besoins industriels.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Monsieur VOS, je vous accélère pour répondre à la dernière question de monsieur qui portait sur les retombées pour l'île d'Oléron.

M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL

Les retombées pour l'île d'Oléron, il y a des retombées de types fiscales. Il y a des retombées de types économiques. Les retombées de types fiscales, il y a une taxe à l'éolien en mer qui existe qui est un montant de 18 000 € du méga watt installé. Pour un parc de 1 000 mégawatts, ça fait 18 millions d'euros par an. Ces 18 millions d'euros sont partagés pour l'instant à 50 % pour les collectivités impactées visuellement, c'est-à-dire en autres plus elles sont impactées plus elles touchent de cette manne, notamment sur l'île d'Oléron. Et, pour les 50 % restants, il y a 35 % qui sont versés aux comités des pêches : le comité des pêches national ; régional ; départemental. Et, les 15 % restants sont versés pour 10 % à l'OFB pour des questions d'entretien du milieu et 5 % pour la SNSM, donc la sécurité en mer. C'est pour les aspects fiscaux. Ça fait quand même 18 millions d'euros par an à partager sur les communes littorales. Si le parc devait être installé au-delà des 12 milles marins, on se retrouve en zone économique exclusive, la question est posée. On est en train d'harmoniser les questions de fiscalité au-delà des 12 milles marins. Pour les retombées économiques, elles peuvent être très variées. Comme on le mentionnait tout à l'heure, c'est un appel d'air de développement de ce projet. Il tient à ceux qui veulent s'y engager ou s'y associer de suivre. En tout cas, il est certain qu'il va y avoir besoin de maintenance sur ces éoliennes pendant toute la durée de vie du projet, s'il se fait. Cette maintenance, plus elle se fait d'un port qui est proche, mieux c'est. Le port le plus proche est sur l'île d'Oléron. Simplemment, en matière de développement, c'est une opportunité. Elle sera saisie ou ne sera pas saisie. Je n'en sais rien, mais c'est une opportunité. De même pour La Rochelle.

M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public

Merci, M. VOS . Comme l'on n'a pas prévu de faire un marathon de réunions publiques, et que j'ai dit 17 heures pour la fin, j'assume le fait qu'il y ait un peu de frustrations de ne pas avoir pu poser oralement la question, sachant que l'on peut poser les questions par écrit. On vous invite à venir aux réunions de la semaine prochaine ou de la semaine suivante. Et, on vous invite forcément à tous les ateliers qui auront lieu en novembre/décembre. Je donne le mot non pas de la conclusion puisque ce n'est pas une conclusion, mais le mot de fin de cette réunion à Francis BEAUCIRE, le président de la Commission particulière du débat public.

M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Et, je remercie mon secrétaire général de s'être activé ce qui m'a permis d'être particulièrement attentif aux questions, aux doutes, aux interpellations aussi que j'ai bien entendues de votre part. La petite feuille que vous avez devant vous, si vous écrivez même de façon lapidaire une question que vous voudriez voir étudier au cours de ce débat public, faites-le. Vous indiquez, si vous le souhaitez, votre email. Nous allons faire la synthèse de cette réunion, faire ressortir les questions que vous avez posées, et vous adresser cette synthèse pour que vous ayez le retour que l'on va faire de cette séance. Et, on va se servir de vos observations d'aujourd'hui sur l'organisation des séances pour les suivantes. On a bien compris que le QCM, on n'était pas à l'école. Ce n'est pas ça qui vous plaisait. En revanche, merci de vous être prêté à ce jeu de questions/réponses. Je voudrais aussi remercier les services de l'État qui ne sont manifestement pas cachés derrière les problèmes de leurs réponses. Retenez bien que nous vous informerons par le site et par vos emails sur tout ce que nous allons entreprendre à partir de maintenant pendant quatre mois. Et, on espère vous revoir ou au moins vous avoir dans des

séances numériques — des webinaires — ou tout simplement sur le jeu de questions/réponses numérique avec le ministère. Merci beaucoup. Bonne soirée.

Applaudissements